



EUROPARC

Tourisme Durable dans les Espaces Protégés

Dossier de demande de réévaluation

La réévaluation de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés fait partie intégrante et importante de l'ensemble du processus de la Charte. Elle nous permet à tous de vérifier que les engagements ont été respectés et les objectifs atteints ; et de plus, de célébrer notre réussite. A travers une visite de vérification, le parc et les communautés bénéficient d'une expertise externe via l'évaluation de la stratégie et du plan d'actions, ce qui peut aider à apporter des conseils et de l'inspiration pour aller plus loin, en réalisant davantage les atouts de la collaboration pour générer un tourisme durable. De plus, la réévaluation aide les espaces reconnus au titre de la Charte à accroître leurs relations au sein du réseau EUROPARC, tirant avantage des apprentissages mutuels.

Processus de réévaluation

Nous sommes ravis que vous poursuiviez votre participation au sein de la Charte européenne du tourisme durable dans les espaces protégés par le biais du processus de réévaluation. Ceci est l'unique façon pour que vous puissiez apprécier pleinement les progrès que vous avez effectués ! La Charte vous encourage, ainsi que vos partenaires et les communautés, à poursuivre votre collaboration d'une manière qui soit bonne pour la Nature et bonne pour les Hommes. En remplissant ce dossier, vous nous aiderez à jauger vos progrès et votre demande de réévaluation de la manière la plus complète possible.

Le dossier de demande de réévaluation constitue le document clé dans lequel vous devez renseigner toutes les informations détaillées. Il servira de bilan ou de synthèse de vos activités à la fois pour le Vérificateur et pour le Comité d'évaluation.

En complément de ce dossier, vous devez soumettre deux autres documents clefs qui font partie de la réévaluation :

- **Votre évaluation de la stratégie et du plan d'actions de tourisme durable, en faisant des remarques sur les réalisations et les problèmes rencontrés.**
- **Une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'actions de tourisme durable pour la période des cinq prochaines années.**

Ce dossier peut être soumis en anglais, français, allemand, espagnol ou italien.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Répondez de la manière suivante à chaque question du rapport :

- une courte réponse écrite, qui peut se comprendre clairement de façon séparée.
- une référence croisée à la nouvelle stratégie et au nouveau plan d'actions, avec indication du nom et du numéro de page/paragraphe de l'action pertinente. Lorsqu'il n'y a pas d'action pertinente, ceci doit être argumenté. Au besoin et si approprié, une référence croisée à la stratégie et au plan d'actions précédents (et/ou à leur évaluation) peut également être indiquée.

Afin de faciliter la tâche de tous et dans une démarche plus durable, merci de soumettre votre dossier sous ce format Word par voie électronique UNIQUEMENT, en même temps que le dossier de candidature complet à :

info@european-charter.org

SECTION A – INFORMATIONS GÉNÉRALES

Merci de fournir des informations succinctes dans cette section. Ceci nous permet de renforcer le plaidoyer pour les espaces protégés et le tourisme durable. De plus, cela nous aide à comprendre le contexte de vos réponses dans le reste du formulaire.

Nous vous demandons de mettre particulièrement en évidence tout changement ou développement survenus depuis votre dernière évaluation.

A1 Nom de l'espace protégé (EP)

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine (PNR LAT)

A2 Nom de l'organisation de l'espace protégé (ou organisme responsable équivalent)

Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

Bureaux du Parc

7, rue Jehanne d'Arc

49730 Montsoreau

Tél. 02 41 53 66 00 / Fax. 02 41 53 66 09 / Mél. info@parc-loire-anjou-touraine.fr

A3 Numéro de membre de la Fédération EUROPARC (merci de prendre contact avec le bureau EUROPARC si vous ne le connaissez pas)

0518-F-2013

A4 Détails du contact. *Donnez les nom et poste de la personne, adresse, numéros de téléphone et de télécopie, courriel (qui peut être contactée pour permettre au vérificateur d'échanger le dossier de demande) :*

Virginie BELHANAFI - Chef du service "Tourisme et médiation des patrimoines"

Maison du Parc

15, avenue de la Loire

49730 Montsoreau

Tél. 02 41 40 32 40 / Fax. 02 41 38 38 89 / Mél. v.belhanafi@parc-loire-anjou-touraine.fr



EUROPARC
F E D E R A T I O N

A5 Type de désignation. *Donnez le statut de l'espace protégé, notamment la catégorie UICN. Merci de fournir la liste - avec les superficies en hectares - de tous les sites N2000 inclus dans le périmètre couvert par la Charte.*

Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est un **établissement public à vocation de développement durable**. **Catégorie UICN : V.**

Les sites Natura 2000 inclus dans le périmètre couvert par la Charte sont les suivants :

- Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre → ZPS → 5 662 hectares (gestion PNR LAT)
- Champagne de Méron → ZPS → 1 332 hectares (gestion PNR LAT)
- Complexe du Changeon et de la Roumer → SIC/ZSC → 4 557 hectares (gestion PNR LAT)
- Complexe forestier de Chinon, landes du Ruchard → SIC/ZSC → 1 212 hectares
- Loire de Candes Saint-Martin à Mosnes → SIC/ZSC → 4 886 hectares
- Lac de Rillé et forêts voisines d'Anjou et de Touraine → ZPS → 43 889 hectares
- Les Puys du Chinonais → SIC/ZSC → 125 hectares
- Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau → ZSC → 5 153 hectares (gestion PNR LAT)
- Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau → ZPS → 5 149 hectares (gestion PNR LAT)
- Vallée de la Loire d'Indre et Loire → ZPS → 5 942 hectares

A6 Taille de l'espace couvert par la Charte

Merci d'indiquer :

I. La superficie totale de l'espace protégé en hectares

277 063 ha.

II. La superficie totale de l'aire concernée par la Charte (qui peut être supérieure à l'EP)

277 063 ha.

A7 Carte de l'espace

Merci de fournir une carte détaillée montrant les limites de l'EP et de l'aire concernée par la Charte (si différent)

Cf. document joint « carte_pnr-lat_2018 ».

A8 Propriété foncière

Merci d'indiquer le pourcentage approximatif de propriété privée et publique.

Donnée non-disponible.

A9 Population

Indiquez la population dans l'espace protégé et dans l'aire concernée par la Charte.

199 321 habitants.

A10 Structure juridique de l'espace protégé

La structure juridique de l'espace protégé est un **Syndicat mixte**. Le Syndicat mixte est un type de structure de coopération intercommunale qui existe en France afin de permettre à des collectivités de niveaux différents (Communes, Départements, Régions) de s'associer entre elles. Ces collectivités adhèrent au Parc de façon volontaire. Le Syndicat mixte assure la gestion du Parc. Il définit les orientations et le programme d'actions mené annuellement. Il s'engage à mettre en œuvre la Charte 2008-2023 et à la faire respecter. Il est représenté par un Comité syndical.

Le **Comité syndical** se compose de 181 membres. Toutes les collectivités adhérentes au Syndicat mixte y siègent, ce qui est une des spécificités du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine : Régions, Départements, Communes, Communautés de communes et d'agglomération, villes portes. Ces dernières élisent des délégués chargés de les représenter. Le Comité syndical est l'organe délibérant du Parc. Il vote le budget et l'ensemble des actions menées.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Le Comité syndical élit un **Bureau** composé de 26 membres. Il gère les affaires courantes et prépare les grandes décisions qui sont soumises au Comité syndical.

A11 Personnel de l'autorité de l'espace protégé

I. Approximativement combien de personnes, au total, travaillent pour l'autorité de l'EP ?

27 salariés répartis comme suit :

- 1 directeur ;
- 3 services fonctionnels supervisés chacun par un chef de service : « Tourisme et médiation des patrimoines », « Biodiversité et paysages » et « Aménagement et écodéveloppement durable » ;
- 1 service « Administration générale » ;
- 2 cellules transversales « Communication » et « Système d'Information Géographique ».

II. Approximativement combien de ces personnes sont impliquées dans des activités en lien avec le tourisme ?

Cf. document joint « *bilan_budget_cetd* ». Ce tableau permet de constater concrètement qu'un nombre important d'agents du PNR LAT apporte sa contribution à l'action tourisme de la structure.

Sur 2014-2018, 22 agents ont participé à la mise en œuvre des actions de la CETD, soit 1 034,5 jours, soit 5,02 ETP.

Toutefois, les référents identifiés sur cette thématique sont principalement des agents du service « Tourisme et médiation des patrimoines », **soit 4 ETP** :

- chef de service 1 ETP ;
- agents d'accueil et de médiation de la Maison du Parc : 2 ETP ;
- assistante Tourisme : 0,5 ETP ;
- responsable Maison du Parc : 0,5 ETP.

III. Merci de fournir un organigramme du personnel de la structure et d'indiquer toute personne ayant une responsabilité directe dans le domaine touristique.

Cf. document joint « *organigramme_equipe_pnr-lat_2018* ».

Les personnes ayant une responsabilité directe dans le domaine touristique sont :

- Virginie BELHANAFI : chef du service « Tourisme et médiation des patrimoines » ;
- Christèle BULOT : chargée de mission Culture et Maison du Parc ;
- Camille DEPLAIX : assistante Tourisme et Communication ;
- Sarah KASBY : agent d'accueil et de médiation de la Maison du Parc – référente marque VPNR « Hébergement » ;
- Fabienne CAUTY : agent d'accueil et de médiation de la Maison du Parc – référente marque VPNR « Prestations d'accompagnement ».

A12 Planification et priorités de gestion

I. L'espace protégé dispose-t-il d'un plan de gestion (ou document équivalent définissant les priorités stratégiques et les actions de gestion) ?

Pour obtenir la marque institutionnelle « Parc naturel régional », élus, associations, acteurs économiques et socio-professionnels, techniciens des collectivités et habitants ont élaboré un projet de territoire. Ce projet est présenté dans un document : **la Charte**. Ses signataires (Communes, Communautés de communes et d'agglomération, Département, Régions, État) s'engagent à la respecter. Elle s'appuie sur un diagnostic fin, définit les enjeux de territoire et fixe les grandes orientations pour les 12 années à venir. Elle prévoit des moyens à déployer et des actions à mener. Elle définit les limites de l'espace protégé et le fonctionnement de la structure.

Elle est complétée d'un **Plan stratégique du territoire au 1/100 000^e** qui détermine les vocations des diverses zones et les préconisations de gestion future.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

II. Si oui, quelle est la période couverte et de quand date sa dernière révision ?

La Charte actuelle du PNR LAT donne les orientations de développement durable du territoire pour la période **2008-2020**. Avant son terme, une procédure de révision permet, au vu de l'action du PNR, de définir un nouveau projet et de reconduire le classement « Parc naturel régional ».

Le décret n°2017-1156 du 10 juillet 2017 de la loi Biodiversité allonge le classement des Parcs naturels régionaux à 15 ans. Le PNR LAT a obtenu la prorogation de sa Charte en cours pour une durée de 3 ans. Ce qui porte son **renouvellement au printemps 2023**.

Cette procédure de révision a débuté à l'automne 2018, après la délibération des Régions Centre-Val de Loire et Pays de la Loire.

En 2018-19, le PNR va mobiliser très largement les élus, associations, professionnels et habitants pour contribuer à l'élaboration de son nouveau projet de territoire. Des rencontres territoriales ont été organisées en novembre et décembre 2018 pour inviter élus, associations et habitants à dresser le portrait de leur territoire d'aujourd'hui et de demain. Ces échanges ont permis de mieux caractériser le territoire et d'identifier les attentes des acteurs/habitants. Puis, des rencontres thématiques auront lieu entre janvier et mai 2019 pour définir les enjeux et objectifs de la future Charte. Les conclusions de ces groupes de travail seront intégrées à l'avant-projet de charte pour arrêt en Comité Syndical en janvier 2020. Le détail de la procédure et les comptes-rendus des rencontres sont accessibles sur : <https://www.ici2038.fr>

III. Merci d'indiquer très brièvement les principales priorités de gestion.

La Charte du PNR LAT 2008-2020 identifie 3 axes majeurs :

- « **Des patrimoines pour les générations futures** » → préserver la biodiversité ; inscrire le territoire dans le respect et la maîtrise des ressources ; agir pour nos paysages culturels remarquables ou ordinaires, reconnus ou méconnus ; maîtriser l'évolution du territoire.
- « **Un développement économique respectueux des équilibres écologiques et humains** » → contribuer au développement d'une agriculture durable ; contribuer à une gestion durable des massifs forestiers ; engager les collectivités et entreprises dans une dynamique de performance environnementale ; soutenir les activités économiques et sociales liées aux patrimoines du territoire ; développer un tourisme et des loisirs de nature et de découverte des patrimoines.
- « **Un territoire responsable et dynamique, ouvert à la coopération** » → valoriser les patrimoines par la culture ; contribuer à l'éducation des citoyens de demain ; s'approprier le territoire pour conforter son identité et son attractivité ; renforcer la coopération et la coordination intercommunales ; agir conjointement pour le développement durable : du local à l'international.

A13 Budget annuel

- I. Merci d'indiquer le budget annuel total de l'autorité de gestion de l'espace protégé (y compris les frais généraux et les dépenses relatives au projet).*
- II. Merci d'expliquer brièvement comment l'espace protégé est financé, et indiquez toutes ressources externes régulièrement disponibles.*
- III. Merci d'indiquer approximativement le budget annuel pour les activités relatives au tourisme et tous les domaines couverts.*

Le budget du PNR LAT pour l'année 2018 est détaillé ci-dessous :

- Section de fonctionnement	3 030 211 €
- Section d'investissement :	925 901 €
- Recettes basiques :	1 562 380 €

Détails :

– Ministère de l'Ecologie	120 000 €
– Conseil régional Centre-Val de Loire	408 593 €
– Conseil régional des Pays de la Loire	377 433 €
– Département d'Indre et Loire	61 000 €
– Département de Maine-et-Loire	61 000 €
– Communes / EPCI (cotisations calculées sur la population légale 2015)	197 101 €
– Villes d'Angers et Tours Loire Métropole	14 246 €
– Office de Tourisme / Commune de Montsoreau	2 500 €
– Recette panneaux photovoltaïques Maison du Parc	5 000 €
– Vente boutique Maison du Parc	5 000 €

Sous total **1 251 873 €**

– FEDER/FEADER DREAL Natura 2000 Loire Ponts de Cé à Montsoreau et Méron	70 978 €
– FEADER DREAL NATURA 2000 Basses Vallées de la Vienne et de l'Indre	23 889 €
– FEADER DREAL NATURA 2000 Complexe Changeon Roumer	22 404 €
– ADEME COTEC + Valorisation postes coordinateurs (FBR+SB)	62 200 €
– REGION Centre-Val de Loire – mission ENR participative	9 600 €
– AMO – Agglo	6 000 €
– Région Centre Val de Loire – poste révision de la charte	21 000 €
– Contrat nature – Région Pays de la Loire + Europe	36 603 €
– Réserve Naturelle Régionale : marais de Taligny (37)	6 600 €
– Réserve Naturelle Régionale : étang de Joreau (49)	5 683 €
– Remboursement sur salaires	10 000 €
– Life CROAA	22 230 €
– Emploi d'avenir	13 320 €

Sous total **310 507 €**

A14 Données liées au tourisme

A ce sujet, vous pouvez donner des indications spécifiques pour fournir des chiffres montrant le développement et les changements survenus au cours des cinq dernières années. Merci de fournir les estimations suivantes pour l'EP, ainsi que pour l'aire couverte par la Charte (si différente).

Le PNR LAT ne disposant pas d'observatoire touristique sur son périmètre, les données ci-dessous sont issues d'études départementales ou régionales afin de dresser un portrait au plus proche des réalités locales.

Nombre annuel de visiteurs journaliers :

- Information non disponible en l'état.
- Chiffres clés pour apprécier la fréquentation :
480 000 visiteurs/an au sein des Offices de Tourisme ;
3 sites culturels majeurs, avec billetterie comptent plus de 200 000 visiteurs/an ;
4 sites culturels majeurs, avec billetterie comptent entre 100 et 200 000 visiteurs/an ;
21 034 visiteurs à la Maison du Parc de Montsoreau (+ 16% entre 2012-2017).

Nombre annuel de visiteurs séjournant 1 nuit ou + :

- En Maine-et-Loire, 1 300 000 nuitées en hôtellerie (+14% entre 2014 et 2017) et 610 257 nuitées en hôtellerie de plein air (+24,4% entre 2014 et 2017).
- En Indre-et-Loire, 1 811 246 nuitées en hôtellerie (+6% entre 2014 et 2017) et 646 028 nuitées en hôtellerie de plein air (+22,9% entre 2013 et 2017).



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Durée moyenne de séjour des visiteurs séjournant 1 nuit ou + :

- En Maine-et-Loire : 3 jours.
- En Indre-et-Loire : 4,5 jours.

Nombre de lits disponibles :

Nombre de lits disponibles sur l'aire du PNR LAT :

- Hôtellerie : 3 702 lits ;
- Hôtellerie de plein air : 11 504 lits ;
- Gîtes et meublés : 3 069 lits ;
- Chambres d'hôtes : 2 561 lits ;
- Hébergements collectifs : 1 891 lits.

Pourcentage approximatif de lits disponibles à l'année dans l'aire couverte par la Charte

Donnée non disponible.

A15 Type et importance du tourisme

I. Merci de décrire brièvement le type de tourisme pratiqué dans l'espace et son évolution au cours des cinq dernières années.

Le territoire du PNR LAT compte 4 principales filières touristiques structurantes : **le patrimoine culturel, l'itinérance cyclable, l'œnotourisme et le tourisme de nature.**

Le territoire du PNR :

- est intégré au Val de Loire, Patrimoine mondial de l'UNESCO, reconnu au niveau international. La destination dispose d'un patrimoine architectural historique d'exception, composé de plus de 500 monuments historiques qui constituent la vitrine principale du territoire ;
- compte 150 km de Véloroute « Loire à Vélo », axe majeur et réputé du cyclotourisme en Europe. Depuis ses débuts en 1995, cette Véloroute est devenue un projet à succès, notamment grâce à une vraie économie touristique mise en place autour de cet axe à destination des cyclotouristes. Au cours de ces 5 dernières années, sa fréquentation a progressé de 23% ;
- est principalement couvert par 2 vignobles majeurs en termes de superficie : Anjou-Saumur et Touraine Ouest. Il compte de multiples AOC renommés. L'œnotourisme constitue une filière marquante du territoire, que plusieurs acteurs institutionnels souhaitent voir se consolider ;
- comporte des paysages naturels de qualité (rives, forêt...) et parfois insolites (cavités troglodytiques). Les acteurs touristiques s'entendent sur la plus-value d'un tel patrimoine naturel, et désirent lui donner une place plus importante dans la promotion du territoire, conscients qu'il n'est pas valorisé à sa juste mesure.

II. Merci de donner un bilan succinct du nombre et du type de logements, d'attractions, d'activités, d'événements et de services aux visiteurs dans l'espace protégé.

Nombre d'hébergements touristiques au sein du PNR LAT (sources 2017) :

- 722 maisons d'hôtes ;
- 42 campings ;
- 893 gîtes et meublés ;
- 97 hôtels ;
- 30 hébergements collectifs
- 68 aires de services pour camping-car ;
- bénéficiaires de la marque « Valeurs Parc naturel régional (VPNR) → 28 gîtes, 21 chambres d'hôtes, 3 hôtels, 3 campings, 7 hébergements insolites (chiffres octobre 2018).

Chiffres clés de l'offre touristique au sein du PNR LAT (sources 2017) :

- 1 aéroport international à Tours ;
- 4 gares TGV d'importance (Tours, Angers, Saumur, Port-Boulet) ;



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- 150 km de Véloroute Loire à Vélo ;
- 199 sites touristiques ;
- 507 monuments historiques ;
- 473 dates d'animations nature (+36% par rapport à 2016) promues par le PNR ;
- 11 sentiers découverte, 4 sentiers nature et 5 circuits du patrimoine créés par le PNR.

III. Merci de donner une indication de l'importance relative du tourisme pour l'économie locale.

- Pays de la Loire : 7,8% du PIB régional.
- Centre – Val de Loire : 4,4% du PIB régional.
- Maine-et-Loire : 911 millions € de chiffre d'affaires et 13 000 emplois liés au tourisme (27% des emplois touristiques régionaux).
- Indre-et-Loire : 842 millions d'€ de chiffre d'affaires et 11 500 emplois liés au tourisme (35% des emplois touristiques régionaux).

SECTION B – FORUM du tourisme durable

Découverte de vos méthodes de travail. Les composants suivants de la Charte (Sections B et C) sont essentiels pour tirer pleinement les bénéfices sociaux, environnementaux et économiques induits par le processus de la Charte. Aussi, merci de prendre quelques instants pour nous aider à comprendre ce que vous avez mis en place et développé dans votre espace.

B1 Un forum (sous forme d'une structure partenaire) a-t-il été maintenu pour permettre à l'autorité de l'espace protégé de travailler avec les autres acteurs au développement et à la gestion du tourisme, y compris la mise en œuvre et la révision de la stratégie ?

OUI.

Cf. document joint « BILAN_action2_forum ».

Quels ont été le développement de ce forum et/ou ses changements au cours des cinq dernières années (en termes de travaux, de membres et de partenariats en son sein) ?

Les 2 premières années de sa CETD, le fil conducteur des Forums du PNR LAT résidait dans le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions. Toutefois, afin de ne pas perdre les participants dans une longue liste d'actions, le PNR a finalement choisi de présenter ce suivi non plus au Forum mais en commission « Tourisme et loisirs » et sur l'extranet.

A compter de 2016, chaque Forum a été consacré aux échanges et réflexions nécessaires :

- à la mise en œuvre concrète d'une action emblématique de la CETD ;
- à la formulation de possibles réponses à de nouveaux enjeux touristiques ou de territoire.

Cette « spécialisation » de chaque Forum a permis de dépasser un niveau informatif descendant du PNR vers les participants et de faire de ces séances un lieu d'échanges prospectifs où les travaux des participants ont eu une réelle plus-value pour l'action de la CETD.

Cf. extranet CETD → http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/extranet/copy2_of_echange-documentaire

B2 Composition du Forum

Chaque Forum du PNR LAT a réuni plus d'une **centaine de personnes**.

Etaient invitées *a minima* les personnes suivantes :

- témoins pouvant apporter un éclairage sur les thématiques abordées ;
- élus du Bureau du PNR ;
- maires et délégués au comité syndical des communes du PNR ;



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- membres de la commission « Tourisme et loisirs » du PNR ;
- présidents et techniciens « Tourisme » et « Environnement » des Régions et Départements ou leurs représentants ;
- présidents et techniciens des CRT et ADT ;
- présidents et chargés de mission « Tourisme » des communautés d'agglomération (Saumur et villes-portes), communautés de communes et des Pays ;
- présidents et chargés de mission « Tourisme » des chambres consulaires ;
- présidents et directeurs des Offices de Tourisme du PNR LAT et des villes-portes ;
- Ambassadeurs du Parc ;
- entreprises marquées VPNR ;
- prestataires du « Carnet de découvertes » du PNR LAT ;
- autres prestataires touristiques du territoire invités via les Offices de Tourisme ;
- membres d'associations intéressées par les thématiques développées.

B3 Quelle est la fréquence des réunions du Forum menées ou prévues ?

Fréquence annuelle :

- 29 novembre 2013 → présentation du dossier de candidatures par les membres du comité technique ;
- 4 février 2015 → les atouts et faiblesses du projet CETD du PNR LAT par l'expert d'Europarc / Le volet 2 de la CETD / Le tourisme de nature : étude du CRT Centre – Val de Loire ;
- 30 novembre 2016 → La marque « Valeurs Parc naturel régional », une opportunité pour rejoindre un réseau de partenaires et renforcer son attractivité touristique ;
- 5 février 2018 → Tourisme et changement climatique, quelles perspectives pour notre destination ? ;
- 29 novembre 2018 → diagnostic, enjeux et orientations stratégiques pour la CETD 2019-2023.

B4 Le Travail du Forum

Merci de résumer brièvement le rôle du Forum et les décisions qu'il prend.

Depuis 2016, autour d'une thématique relative au plan d'actions CETD ou à un enjeu du tourisme durable, chaque Forum se déroulait en 3 périodes successives :

1. Eclairage d'experts sur la thématique et mise en perspective/questionnement de cette dernière sur le PNR LAT.
2. Travail des participants en ateliers pour échanger, définir des propositions d'actions et leurs modalités dont la répartition des rôles/engagements.
3. Restitution des travaux en plénière.

Ces propositions étaient soumises et développées par le Comité de suivi pour validation par le Bureau du PNR.

Cf. document joint « BILAN_action1_comité_suivi ».

B5 Quelle est la représentation des entreprises locales de tourisme au sein du Forum ?

Merci de fournir une brève explication (ex. : est-ce par le biais d'organismes commerciaux ou d'entreprises individuelles).

Les entreprises locales du tourisme représentaient la grande majorité des participants au Forum et étaient des entreprises individuelles.

Il s'agissait d'entreprises :

- partenaires du Parc → principalement bénéficiaires de la marque VPNR et candidats/lauréats Eco trophées ;
- intéressées → l'ensemble des Offices de Tourisme du Parc adresse une information détaillée et un coupon d'inscription au forum à leurs adhérents.

I. Merci de décrire comment vos relations avec les entreprises locales ont progressé et se sont renforcées.

L'organisation d'un Forum annuel a permis au PNR LAT de formaliser un temps de rencontre et d'échanges avec les entreprises touristiques du territoire. Le choix de développer une thématique annuelle, avec des interventions d'experts et des temps de travail en ateliers, a eu pour conséquence positive de dépasser le cercle des entreprises déjà partenaires pour accueillir de nouvelles avec lesquelles le PNR n'avait jamais eu de contact.

II. Des programmes ont-ils été mis en place pour établir des liens plus étroits entre les entreprises et l'EP / Mise en œuvre de la Charte ? Décrivez. (De tels programmes ne sont pas obligatoires pour un renouvellement du diplôme de la Charte, mais nous sommes intéressés d'apprendre si de tels projets existent.)

Les entreprises intéressées pour participer à la mise en œuvre des actions tourisme du PNR ont eu la possibilité d'intégrer la commission « Tourisme et loisirs », le réseau des bénéficiaires de la marque VPNR ou encore celui des Ambassadeurs.

B6 Comment la communauté locale est-elle représentée dans le Forum ?

Merci de fournir une brève explication (ex. : cela inclut-il des groupes de la communauté, en plus des autorités locales ?).

Dans le Forum, membres d'associations et des Ambassadeurs du Parc représentaient la communauté locale.

B7 Comment les intérêts de protection locaux sont-ils représentés au sein du Forum ?

Merci de fournir une brève explication (ex. : est-ce que cela inclut des groupes/organismes de protection, en plus de l'autorité de l'EP ?).

Les associations suivantes, partenaires du PNR LAT, étaient systématiquement invitées à chaque Forum : LPO Anjou et Touraine / CPIE Touraine-Val de Loire / Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire / Société d'Étude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine / Nature Science Patrimoine / Fédérations départementales des chasseurs Anjou et Touraine / Fédération départementale de la pêche Anjou.

D'autres associations de protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels étaient conviées en fonction des sujets.

B8 Des organismes plus larges (régionaux) responsable du tourisme, du développement régional et de la protection sont-ils représentés au sein du Forum ? Lesquels et quelle est leur représentation ?

Répondez par oui ou non et donnez une brève explication (ex. : Cela inclut-il le Comité régional du tourisme, l'Agence régionale de développement, le service/organisme régional pour l'environnement ?).

Étaient représentés au sein du Forum les services « Tourisme » et « Environnement » des Régions ainsi que ceux des Comités régionaux du tourisme. Par ailleurs, membres du Comité de suivi de la CETD, ils ont défini avec le PNR LAT la thématique de chaque Forum et son déroulé.

B9 D'autres types d'intérêts sont-ils représentés, tels que les bénévoles ? Lesquels et comment ?

Répondez par oui ou par non et donnez une brève explication.

OUI.

Il s'agit de bénévoles d'associations type : randonnée, ESAT...

B10 Existe-t-il un Comité exécutif ou un groupe ou organisme équivalent qui a la charge d'assurer la production d'une stratégie et d'actions relatives au tourisme durable, et comment cela est-il relié au Forum ? Il serait également intéressant de mettre en évidence le rôle de cet organisme au cours des

cinq dernières années et le rôle qu'il jouera au cours des cinq prochaines années, ainsi que les éventuels changements de rôle.

Donnez une brève description des structures et des relations pertinentes.

Aucun Comité exécutif ou un groupe ou organisme équivalent n'a la charge d'assurer la production d'une stratégie et d'actions relatives au tourisme durable.

SECTION C - STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS DU TOURISME DURABLE

La création d'une bonne stratégie et d'un bon plan d'actions avec vos partenaires permet de rassembler tous les acteurs autour d'un objectif et d'une finalité en communs. Alors faites-nous le savoir.

STRATÉGIE ET PLAN D' ACTIONS PRÉCÉDENTS

C.1 Comment évalueriez-vous vos progrès globaux vers l'excellence dans le tourisme durable, en gardant à l'esprit votre point de départ cinq ans auparavant ?

Globalement, le PNR LAT et ses partenaires ont progressé dans leur connaissance et mise en œuvre d'une politique de tourisme durable. Toutefois, pour tous sur le territoire, cette thématique du tourisme durable est clairement identifiée et considérée depuis tout juste 5 ans. On ne saurait donc parler d'excellence mais de progrès significatifs. Ces derniers sont le fruit d'un engagement et d'une méthodologie CETD parfaitement adaptée, tous 2 à pérenniser dans le temps.

C.2 Est-ce que toutes les actions prévues ont été mises en œuvre ? Si non, quelle part (estimation en pourcentage) du plan d'actions a été mise en œuvre ?

Sur 16 actions prévues, 5 non pas été mises en œuvre. Il s'agit des fiches actions suivantes :

- FICHE ACTION 9 – Expérimenter le montage de produits et la mise en marché
- FICHE ACTION 10 – Mettre en produits sur la cible famille/enfants
- FICHE ACTION 14 – Collecter et valoriser les thématiques du patrimoine culturel immatériel
- FICHE ACTION 15 – Expérimenter l'écomobilité à l'échelle d'une Communauté de communes
- FICHE ACTION 16 – Expérimenter une destination « Accessibilité pour tous »

Le PNR LAT a donc mis en œuvre plus de 68% de son plan d'actions.

C.3 Quelles ont été les raisons principales qui vous ont empêché de mettre en œuvre la totalité du programme (si tel est le cas) ?

Cf. document joint « BILAN_actions_non_realisees_2014_2018 ».

FICHE ACTION 9 – Expérimenter le montage de produits et la mise en marché et FICHE ACTION 10 – Mettre en produits sur la cible famille/enfants

La réalisation des 2 actions ci-dessus était conditionnée par l'avancement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » (VPNR). En effet, pour concevoir ses produits, le PNR LAT a décidé de s'appuyer sur les prestataires touristiques bénéficiaires de la marque VPNR. Or, malgré l'importante mobilisation du PNR pour le développement de cette marque, cette dernière n'a réellement été effective au niveau national que fin 2016. Le PNR a donc consacré ses efforts 2017/2018 à créer et développer un réseau de prestataires VPNR.

Ce travail réalisé, le PNR a débuté avec ses partenaires et le TO Escursia un projet de séjours nature destinés à la clientèle des naturalistes et à celle des familles.

FICHE ACTION 14 - Collecter et valoriser les thématiques du patrimoine culturel immatériel

La chargée de mission Culture et Maison du Parc, en charge de cette opération et temporairement à 80%, a consacré ses efforts à l'animation de l'équipement Maison du Parc. 2 thématiques de médiation traitées dans les expositions temporaires ont été très chronophages : une thématique complexe → « Adaptation au changement climatique » et une thématique très dense → « Patrimoine bâti ». La fiche action 14 n'a donc pas été réalisée.

FICHE ACTION 15 - Expérimenter l'écomobilité à l'échelle d'une Communauté de communes et FICHE ACTION 16 - Expérimenter une destination « Accessibilité pour tous »

Ces 2 actions n'ont pu être réalisées faute de maître(s) d'ouvrage, malgré les recherches et relances réalisées par le PNR LAT.

C.4 Quelles ont été vos réalisations les plus positives ?

FICHE ACTION 6 – Développer la « Marque Parc »

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque »

Le PNR LAT s'est beaucoup impliqué au niveau national pour développer la marque VPNR. Il a notamment contribué à la rédaction de la convention d'utilisation et au règlement d'usage de cette marque. Puis, il a finalisé la rédaction et expérimenté pour le compte de la Fédération les grilles de critères relatives aux hébergements, restaurants, sites de visites et prestations d'accompagnement. Pour ces thématiques, il a été le 1^{er} PNR à officialiser la marque sur la base de ces nouveaux documents cadres nationaux.

En seulement 2 ans, il a attribué la marque à plus de 60 entreprises touristiques.

FICHE ACTION 11 – Maîtriser et gérer les sports de nature sur la Loire et la Vienne

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature »

Dans cette fiche action, le PNR LAT s'était engagé à travailler sur la maîtrise des loisirs nautiques sur la Vienne et la Loire. Il a ainsi :

- édité un guide des bonnes pratiques nautiques présentant une synthèse facilement compréhensible de la réglementation en vigueur et des fiches de navigation sur la Loire et la Vienne. Très appréciés et sollicités, ces documents feront l'objet d'une réédition en 2019 ;
- animé des formations, à destination des élus et acteurs du tourisme, sur le patrimoine naturel de ces 2 cours d'eau ;
- sensibilisé les vendeurs de matériels de loisirs nautiques, nécessaires prescripteurs de ces bonnes pratiques.

Pour cette action, le PNR a dépassé ses objectifs puisqu'il a réalisé un travail similaire sur les loisirs motorisés et commencé à étudier la problématique des loisirs aériens.

C.5 Quels sont les principaux défis auxquels vous êtes toujours confrontés ?

Le rôle, les domaines de compétences mais également le positionnement touristique du PNR LAT ne sont pas encore bien maîtrisés par les partenaires du territoire. Cette méconnaissance freine l'efficacité de l'action touristique globale sur le territoire.

Par ailleurs, le tourisme de nature et le slow tourisme restent peu visibles et valorisés auprès des clientèles touristiques, éclipsés par un tourisme culturel attractif reposant sur des monuments historiques renommés.

Toutefois, la mise en mouvement des acteurs touristiques du territoire autour du tourisme durable est réelle. Elle doit être consolidée dans le prochain plan d'actions pour répondre aux enjeux d'adaptation face au changement climatique et de développement durable.

Enfin, les activités touristiques pratiquées en milieu naturel restent à encadrer pour limiter les impacts négatifs qu'elles peuvent induire, à la fois sur l'environnement et auprès de la population locale.

C.6 Décrivez le suivi des résultats du plan d'actions que vous avez mis en place au cours des cinq dernières années. Indiquez où se trouvent les résultats de ce suivi (dans quels documents), afin que le vérificateur puisse les examiner.

En 2014, pour chaque fiche action proposée dans sa candidature à la CETD, le PNR LAT avait défini des critères d'évaluation. Aujourd'hui, ces critères d'évaluation sont renseignés et présentés à la fin de chaque fiche bilan par action. **Ces fiches bilan présentent précisément ce qui a été réalisé pour chaque action durant les 5 ans, la méthode mise en œuvre, les moyens humains et financiers alloués. Par ailleurs, elles sont toutes assorties des éléments de preuve justifiant leur réalisation.**

Ces fiches bilan par action sont complétées d'un tableau présentant une synthèse en € des moyens humains et financiers engagés par le PNR LAT pour la CETD.

C.7 Expliquez comment vous avez traité les recommandations spécifiques du vérificateur et du Comité d'évaluation lors de l'évaluation originale cinq ans auparavant.

Dès leur réception, les recommandations de l'expert d'Europarc ont fait l'objet d'un échange entre le Président du PNR, le Directeur, l'agent en charge de la CETD, la Présidente et le Rapporteur de la commission « Tourisme et loisirs ». Tout a été mis en œuvre pour les satisfaire, en tenant néanmoins compte des priorités comme des moyens constants du PNR et de ses partenaires.

Cf. document joint « bilan_recommandations_europarc ».

C.8 Est-ce que les ressources financières disponibles pour la mise en œuvre étaient suffisantes ?

OUI.

Cf. document joint « bilan_budget_cetd ».

C.9 Au cours des cinq dernières années, le nombre d'employés a-t-il changé, à la fois dans l'EP en général et au niveau du personnel impliqué dans les questions de tourisme ? Est-ce que le nombre d'employés a eu un impact sur le plan d'actions ?

Le PNR LAT a réussi à maintenir son nombre de salariés sur les 5 ans malgré un contexte financier difficile pour les collectivités ces dernières années.

Cf. document joint « organigramme_equipe_pnr-lat_2018 ».

Concernant le secteur du tourisme au PNR, les élus ont accepté d'embaucher un saisonnier pour l'accueil de la Maison du Parc durant les 2 mois d'été en 2015, 2016 et 2017. Cette embauche a permis aux 2 agents d'accueil et de médiation de la Maison du Parc de travailler en retrait et d'assister efficacement la chef du service « Tourisme et médiation des patrimoines » dans le déploiement de la CETD. Enfin, une partie du reste de l'équipe a directement travaillé à la réalisation du plan d'actions de la CETD.

Cf. Document joint « bilan_budget_cetd ».

NOUVELLE STRATÉGIE ET NOUVEAU PLAN D'ACTIONS

C10 Est-ce qu'une nouvelle stratégie et un nouveau plan d'actions ont été élaborés pour le tourisme durable sur l'aire couverte par la Charte ?

Répondez par oui ou par non. Si la réponse est non, fournissez une explication. Si la réponse est oui :

I. Donnez le titre du document principal contenant la stratégie et le plan d'actions.

Oui.

La stratégie est exposée dans le document intitulé « Enjeux et orientations de la stratégie touristique » et le plan d'actions dans le document intitulé « Plan d'actions Charte Européenne du Tourisme Durable 2019-2023 »

II. Indiquez s'il s'agit d'un document unique ou multiple ou s'il fait partie d'un document plus large...

Il s'agit d'un ensemble de trois documents constituant les trois livrables de l'étude touristique menée pour renouveler la candidature à la Charte Européenne du Tourisme Durable :

- Diagnostic touristique du territoire ;
- Enjeux et orientations de la stratégie touristique ;
- Plan d'actions Charte Européenne du Tourisme Durable 2019-2023.

III. Donnez la date de production et la période couverte par le plan.

Le nouveau plan d'actions a été rédigé en février 2019 et couvre une période de 5 ans, entre 2019-2023.

C11 Quelle est la relation entre la stratégie du tourisme durable et le plan de gestion de l'EP (ou équivalent) ? Voir A12 ci-dessus.

Indiquez brièvement la relation.

En 2018, le PNR LAT a officiellement lancé sa révision de Charte. Par souci de cohérence et de moyens, le nouveau projet CETD 2019-2023 doit obligatoirement s'inscrire dans cette procédure officielle.

Pour ce faire, le PNR LAT a choisi de se faire accompagner par un bureau d'étude spécialisé en tourisme. A l'issue d'un appel d'offres, c'est l'entreprise ATEMIA qui a été retenue. Cette dernière avait pour mission d'assister le PNR pour :

- la rédaction du dossier de candidature à la CETD 2019-2023 ;
- la rédaction de la rubrique « Tourisme et loisirs » de la nouvelle Charte 2023-2038.

Pour atteindre ce résultat, le cahier des charges prévoyait l'animation d'une nécessaire consultation des partenaires autour des étapes suivantes :

- PHASE 1 : réalisation d'une analyse diagnostique détaillée et prospective « Tourisme » du territoire, de l'action du PNR et des acteurs potentiellement concernés par le développement du tourisme durable ;
- PHASE 2 : définition et hiérarchisation des enjeux « Tourisme » 2018-2035 sur ce territoire, en lien avec le champ d'action du PNR et en complémentarité des politiques menées ou à venir de ses partenaires ;
- PHASE 3 : proposition d'une stratégie et d'un programme d'actions respectant les critères de la CETD.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Préparation et consultation

Nous voulons comprendre comment les parties prenantes locales ont été impliquées dans la préparation de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'actions et comment les travaux ont été effectués.

C12 Comment et quand avez-vous initié le processus de préparation de la stratégie et du plan d'actions ?

Identifiez la personne qui a initié l'idée et le processus et à quel mois approximativement cela a commencé.

Le processus de préparation de la stratégie et du plan d'actions de la CETD a été initié par la chef de service « Tourisme et médiation des patrimoines » du PNR LAT : Virginie BELHANAFI. Il a officiellement débuté le 22 novembre 2017 par le lancement d'un marché public en vue de recruter un bureau d'études spécialisé en tourisme pour une étude relative à la révision de la CETD et Charte du Parc. Le 21 février 2018, les élus du Bureau ont délibéré positivement pour inscrire au budget du PNR une dépense de 41 520 € pour la réalisation de cette étude et le dépôt de demandes de subventions. Les accords pour ces subventions ayant été reçus en juillet 2018, le travail du bureau d'études ATEMIA a pu débuter à compter de cette date.

C13 Qui était responsable de la préparation de la stratégie et du plan d'actions ?

Merci d'indiquer :

I. Quelle a été l'organisation/structure responsable de la supervision du processus (ex. : l'autorité de l'EP, le forum du tourisme durable, un groupe de pilotage dédié, ou une autre structure).

La stratégie et le plan d'actions ont été définis par le Comité de suivi de la CETD pour proposition/validation au Bureau et au Comité syndical du PNR. Ce comité assurera le suivi du projet durant les 5 ans à venir.

Cf. document-joint « liste_membres_comite_suivi ».

II. Quelle est l'organisation qui a effectué la majorité du travail (ex. : consultants externes, personnel de l'autorité de l'EP, autre).

Le prestataire ATEMIA a proposé et animé un mode de gouvernance qui a permis au Comité de suivi et au Forum des acteurs de la CETD de contribuer activement aux réflexions et validations du diagnostic, stratégie et plan d'actions.

Cf. extranet CETD → http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/extranet/copy2_of_echange-documentaire

C14 Implication du Forum du tourisme durable dans le processus de préparation de la stratégie et du plan d'actions.

I. Le Forum du tourisme durable (voir B1-2) existait-il avant le commencement du processus ?

OUI.

II. Si non, un groupe équivalent de parties prenantes avait-il été créé pour s'engager dans le processus ? Décrivez.

Non concerné.

III. Indiquez dans quelle mesure, et comment, le Forum (ou un groupe équivalent) a été impliqué dans le processus de préparation de la stratégie et du plan d'actions. Indiquez le nombre de réunions du Forum (ou groupe) au cours desquelles la préparation de la stratégie/plan d'actions a été discutée.

Le Forum a été impliqué le **29 novembre 2018** afin de :

- compléter le diagnostic validé par le Comité de suivi et présenté par ATEMIA ;



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- échanger et compléter/valider les objectifs stratégiques et opérationnels ;
- soumettre des propositions d'actions tourisme.

C15 Consultation élargie pour la préparation de la Stratégie et du Plan d'actions.

Quelles ont été les procédures suivies pour consulter les parties prenantes locales au cours de la préparation de la stratégie et du plan d'actions ? Merci de fournir des détails spécifiques sur les points suivants :

1. Conférences/réunions/ateliers des parties prenantes organisés. Indiquez les dates et la participation approximative (nombre et types de participants).

La stratégie et le plan d'actions sont notamment le résultat du travail du Comité de suivi de la CETD. Ce travail s'est articulé autour de 3 phases distinctes :

3 octobre 2018 AM : Comité de suivi 1 → Bilan/Diagnostic

BEAUVILLAIN	PHILIPPE	Commission Tourisme PNR
BESANCON-LEGROS	JULIETTE	SPL Saumur-Val de Loire
BONNAMY	ISABELLE	Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire
CADOT	MORGANE	CC Touraine Vallée de l'Indre
CHARRAUD	SOPHIE	CA Saumur Val de Loire
COULAIS	RÉMI	CC Touraine Ouest Val de Loire
DELEPLANCQUE	RÉMI	Mission Val de Loire
PELLÉ	ANAÏS	CC Baugeois-Vallée
PILLAULT	PASCAL	ADT Touraine
QUENIOT	PASCAL	PNR Loire-Anjou-Touraine
RICHARD	BERTRAND	Conseil départemental de Maine-et-Loire
DEPLAIX	CAMILLE	PNR Loire-Anjou-Touraine
BELHANAFI	VIRGINIE	PNR Loire Anjou-Touraine
CARON	JEAN-FRANCOIS	Atemia
ROLLAND	ELODIE	Atemia
VERRET	FLAVIEN	Atemia

29 novembre 2018 AM : Comité de suivi 2 → Stratégie

ARCHAMBAULT	CAROLE	Office de Tourisme Tours Val de Loire
ARSONNEAU	SANDRA	CC Chinon Vienne et Loire
BELHANAFI	VIRGINIE	PNR Loire Anjou-Touraine
BONNAMY	ISABELLE	Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire
CADOT	MORGANE	CC Touraine Vallée de l'Indre
CHARRAUD	SOPHIE	CA Saumur Val de Loire
COULAIS	RÉMI	CC Touraine Ouest Val de Loire
DELEPLANCQUE	RÉMI	Mission Val de Loire
DEPLAIX	CAMILLE	PNR Loire-Anjou-Touraine
PAIN	ISABELLE	Conseil régional Centre Val de Loire
PELLÉ	ANAÏS	CC Baugeois-Vallée
RICHARD	BERTRAND	Conseil départemental de Maine-et-Loire
ROLLAND	ELODIE	Atemia
RUFFIER	VERONIQUE	CC Touraine Val de Vienne
VERRET	FLAVIEN	Atemia

22 janvier 2019 AM : Comité de suivi 3 → Programme d'actions

ARSONNEAU	SANDRA	CC Chinon Vienne et Loire
BELHANAFI	VIRGINIE	PNR Loire Anjou-Touraine
BESANCON-LEGROS	JULIETTE	SPL Saumur Val de Loire
BONNAMY	ISABELLE	Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire
CADOT	MORGANE	CC Touraine Vallée de l'Indre
DELEPLANCQUE	RÉMI	Mission Val de Loire
DEPLAIX	CAMILLE	PNR Loire-Anjou-Touraine
EL HELOU	SIMON	SPL Saumur Val de Loire
MATTEI	MICHEL	PNR Loire-Anjou-Touraine
PAIN	ISABELLE	Conseil régional Centre-Val de Loire
PELLÉ	ANAÏS	CC Baugeois-Vallée
PILLAULT	PASCAL	ADT Touraine
QUENIOT	PASCAL	PNR Loire-Anjou-Touraine
ROLLAND	ELODIE	Atemia

II. Enquêtes effectuées (ex. : toute enquête par questionnaire sur l'activité touristique, les visiteurs, les résidents, etc.).

L'élaboration de la nouvelle stratégie de tourisme durable n'a pas fait l'objet d'enquêtes quantitatives spécifiques. En effet, un travail de fond a été réalisé à travers la consultation qualitative des acteurs ressources du territoire (ateliers, entretiens) permettant la collecte d'informations sur l'activité touristique, le comportement et les profils de visiteurs...

III. Entretiens avec les organisations/parties prenantes clefs (étendue approximative du processus).

24 entretiens ont été conduits durant la période de juin à juillet 2018 auprès d'un panel varié d'acteurs ressources permettant la collecte des différents points de vue et intérêts individuels et complémentaires du territoire (voir tableau ci-dessous).

ARCHAIMBAULT	ISABELLE	Gîtes Pic Epeiche (Hébergeur Marque VPNR) et Ambassadrice du Parc
BOILLOT	EMILIE	Fondatrice Touraine Terre d'Histoire
BONDU	MICHEL	Adjoint de la commune nouvelle Gennes Val de Loire et ancien responsable communication Bioparc
BONNAMY	ISABELLE	Directrice OT de Azay-Chinon-Val de Loire
BRANCOTTE	DIDIER	Patrimoine culturel et Tourisme de nature du Conseil régional du Centre-Val de Loire
CARVALHO	CLÉMENT	Gérant du Camping L'Isle Verte (Ambassadeur)
DELEPLANCQUE	RÉMI	Chargé de mission à Mission Val de Loire
GUILLOTEAU	VIOLAINE	Direction développement Commune Nouvelle Doué en Anjou
LE RESTE	BRENDAN	Responsable du pôle « aménagements et filières touristiques » au CR des Pays de la Loire
LIGONNIERE	RODOLPHE	Responsable Développement Anjou Tourisme
LOIZON	ERIC	Vice-Président Tourisme de la CC Touraine Vallée de l'Indre et Elu CD37
LOMONT	MANUEL	Directeur de la communication, de l'Education et de l'Environnement du Bioparc
MERCIER PAPIN	JÉRÔME	Directeur OT Touraine Nature – accompagné par Céline BERON
MICOUD	JEAN-JACQUES	Directeur de la SPL Saumur Val de Loire Tourisme
MORTIER	GILLES	Adjoint tourisme Commune Savigny en Véron
PATRON	CÉCILE	Responsable du Département tourisme

PECH	ERIC	Gérant de l'Hôtel*** Le Grand Monarque à Azay-le-Rideau
PELLE	ANAÏS	Chargée de développement territorial de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée
PERCHER	JULIE	Animatrice Vélo Itinérance Douce CRT Centre Val de Loire
PILLAULT	PASCAL	Directeur ADT Touraine de l'Agence Régionale Pays-de-la-Loire
PONCHANT	MICHEL	Président de la commission Biodiversité et paysages du PNR
RICHARD	BERTRAND	Directeur service tourisme CD Maine-et-Loire
ROUSSILLAT	GILLES	Conseiller municipal Mairie de Brossay - délégué au PNR - Vice-Président de la commission Écodéveloppement
SWEETING	ZIZ	Responsable de Canoë d'Anjou et Ambassadrice du Parc

Évaluation effectuée

Vous devez connaître vos ressources naturelles, culturelles et humaines afin de les gérer plus durablement dans le futur. Pouvez-vous nous dire comment vous avez identifié et évalué ces éléments dans votre espace.

C16 Avez-vous réalisé une évaluation des ressources naturelles et culturelles (sensibilités, besoins, impacts et opportunités pour le tourisme) ?

Répondez par OUI ou par NON. Indiquez brièvement quand et comment cela a été fait (y compris les sources de preuves utilisées).

OUI.

Le diagnostic touristique du territoire réalisé en septembre 2018 fait état du patrimoine naturel et culturel spécifique au territoire (Voir chapitre 1.4. Les éléments identitaires perceptibles par les clientèles touristiques, p.7). Ces données ont été établies par analyse documentaire, entretiens avec les acteurs touristiques institutionnels, les prestataires privés et plusieurs journées de terrain. Les résultats ont été partagés et validés avec les membres du Comité de suivi et du Forum.

Ce travail s'est basé sur les documents / sources suivantes :

Ressources relatives aux offres et filières touristiques

- CRT Centre-Val de Loire. 2017. Evolution de la fréquentation des monuments de la région Centre-Val de Loire accueillant plus de 10.000 visiteurs 2010/2011
- CRT Centre-Val de Loire. 2012. Evolution de la fréquentation des monuments de la région Centre-Val de Loire accueillant plus de 10.000 visiteurs 2015/2016
- Interprofession des vins du Val de Loire. NC. Carte des vins du Val de Loire

Documents de promotion, communication

- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2018. Carnet de découvertes
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2018. Carte de découvertes
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2018. Flyer Maison du Parc

Sites internet promotionnels [consultés entre juin et septembre 2018] :

- ADT Touraine Loire Valley : www.touraineloirevalley.com
- Anjou Tourisme : www.anjou-tourisme.com
- France Vélo Tourisme : www.francevelotourisme.com
- Les petites cités de caractère : www.petitescitesdecaractere.com
- Les plus beaux détours de France : www.plusbeauxdetours.com
- Les plus beaux villages de France : www.les-plus-beaux-villages-de-france.org
- Ma Rando à vélo, animé par le CRT CVL : www.marandoavelo.fr
- My Loire Valley, animé par une communauté d'ambassadeurs : www.my-loire-valley.com
- Office de tourisme Saumur Val de Loire : www.ot-saumur.fr
- Office de tourisme d'Azay Chinon Val de Loire : www.azay-chinon-valdeloire.com



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- Office de tourisme du Bugeois-en-Vallée : www.tourisme-bauge.com
- Office de tourisme Touraine nature : www.tourainenature.com
- Office de tourisme de Tours Val de Loire : www.tours-tourisme.fr
- Office de tourisme Loire Layon Aubance : www.loire-layon-aubance-tourisme.com
- Office de tourisme Angers Val de Loire : www.tourisme.destination-angers.com
- PNR Loire-Anjou-Touraine : www.parc-loire-anjou-touraine.fr
- PNR Loire-Anjou-Touraine, page Facebook : www.facebook.com/pnr.loire.anjou.touraine
- Randonnez Cheval Ô Centre, animé par le CRE CVL : www.randonnezchevalocentre.fr
- Val de Loire France, animé par le CRT CVL et la SPR des PDL : www.valdeloire-france.com
- Villes d'Art et d'Histoire : www.vpah.culture.fr
- Vins Val de Loire, animé par InterLoire : www.vinsvaldeloire.fr

C17 Avez-vous réalisé une évaluation de la communauté et de l'économie locales (sensibilités, besoins, impacts et opportunités pour le tourisme) ?

Répondez par OUI ou par NON. Indiquez brièvement quand et comment cela a été fait (y compris les sources de preuves utilisées).

OUI.

Le diagnostic touristique du territoire a mis en lumière l'importance du secteur touristique dans l'économie locale (Voir chapitre 1.3 Les chiffres clés de l'économie touristique, page 7) ainsi que les 3 filières agricoles majeures : viticulture, culture des rosiers et myciculture (Voir chapitre 1.4. Les éléments identitaires perceptibles par les clientèles touristiques, p.7). Ces données ont été établies par analyse documentaire, entretiens avec les acteurs touristiques institutionnels et les prestataires privés. Les résultats ont été partagés et validés avec les membres du Comité de suivi et du Forum.

Ce travail s'est basé sur les documents / sources suivantes :

Chiffres clés / Rapports d'activité

- Anjou Tourisme. 2017. Chiffres clés
- Anjou Tourisme. 2017. Rapport d'activité
- DGE. 2016. Mémento du tourisme
- Parcs naturels régionaux de France. 2008. État des lieux du tourisme et des loisirs dans les Parcs naturels régionaux
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2018. Bilan de la Charte Européenne du Tourisme Durable 2013-2018
- Région Pays de la Loire. 2017. Chiffres clés du tourisme des Pays de la Loire
- Région Pays de la Loire. 2016. Chiffres clés du tourisme des Pays de la Loire

Stratégies, schémas et plans

- ADT de Touraine. 2018. Plan d'actions
- ADT de Touraine. 2015. Plan de compétitivité de la destination Touraine Val de Loire
- Anjou Tourisme. 2018. Schéma départemental de développement touristique de l'Anjou 2018-2021
- Anjou Tourisme. 2013. Guide des marques partagées pour le tourisme en Anjou
- Atout France. NC. Val de Loire – Analyse du positionnement stratégique des marques inter régionales
- CRT Centre-Val de Loire. 2014. Plan marketing du tourisme de nature en Région Centre
- CRT Centre-Val de Loire. 2011. Stratégie régionale du tourisme durable 2011-2015
- Grand Saumurois. 2016. Schéma de développement et d'organisation touristique intégrée pour la destination Grand Saumur
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2013. Candidature du PNR LAT à la CETD – Volet 1
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2018. Proposition cadre positionnement stratégique
- Région Centre-Val de Loire. 2016. Stratégie régionale du tourisme et des loisirs 2016-2021
- Région Centre-Val de Loire. 2011. Point d'étape du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- Région Pays de la Loire. 2018. Stratégie régionale pour la biodiversité 2018-2023
- Région Pays de la Loire. 2016. Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2016-2020
- Syndicat mixte du Pays de Chinonais. 2014. Etude stratégique sur la structuration de l'offre et des acteurs pour un développement touristique du Pays du Chinonais

C18 Avez-vous réalisé une évaluation des forces/faiblesses des infrastructures et services de tourisme et de loisir ?

Répondez par OUI ou par NON. Indiquez brièvement quand et comment cela a été fait (y compris les sources de preuves utilisées).

OUI.

Le diagnostic touristique du territoire comprend un diagnostic de l'action touristique menée sur le PNR LAT et livre une analyse des forces et faiblesses (Voir chapitre 2. Diagnostic de l'action touristique menée sur le territoire, page 9). Ces données ont été établies par analyse documentaire, entretiens avec les acteurs touristiques institutionnels et les prestataires privés et quelques journées de terrain. Les résultats ont été partagés et validés avec les membres du Comité de suivi et du Forum.

Ce travail s'est basé sur les documents / sources suivantes :

Ressources relatives aux hébergements et à la restauration

- CRT Centre-Val de Loire. 2017. Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air
- CRT Centre-Val de Loire. 2017. Enquête de fréquentation hôtelière - résultats définitifs
- CRT Centre-Val de Loire. 2014. Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie de plein air
- CRT Centre-Val de Loire. 2014. Enquête de fréquentation hôtelière - résultats définitifs
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2017. Données « hébergement patrimoine »
- PNR Loire-Anjou-Touraine. 2016. Données « hébergement patrimoine »

Ressources relatives aux offres et filières touristiques

- CRT Centre-Val de Loire. 2017. Evolution de la fréquentation des monuments de la région Centre-Val de Loire accueillant plus de 10.000 visiteurs 2010/2011
- Centre-Val de Loire. 2012. Evolution de la fréquentation des monuments de la région Centre – Val de Loire accueillant plus de 10.000 visiteurs 2015/2016
- Interprofession des vins du Val de Loire. NC. Carte des vins du Val de Loire

Ressources relatives à l'itinérance

- Centre-Val de Loire. 2017. Fréquentation de la Loire à Vélo en Région Centre – Val de Loire
- France Vélo Tourisme. 2018. Liste des prestataires « Accueil vélo »
- Région Centre-Val de Loire et Région Pays de la Loire. 2010. Etude de fréquentation et des retombées de la Loire à Vélo

Sites internet d'opérateurs touristiques privés (consultés entre juin et septembre 2018)

- La Clef Verte : www.laclefverte.org
- Les Gîtes de France : www.gites-de-france.com
- Val de Loire Tourisme : www.valdeloire-tourisme.fr

C19 Avez-vous réalisé une évaluation des profils et besoins des visiteurs existants ?

Répondez par OUI ou par NON. Indiquez brièvement quand et comment cela a été fait (y compris les sources de preuves utilisées).

OUI.

Le diagnostic touristique du territoire établit la liste des clientèles observées sur la destination (profil, provenance, panier moyen lorsque disponible, intérêts) et dresse le portrait des 3 principales clientèles (profil détaillé, activités pratiquées, déclencheurs de visites, hébergement privilégié, attentes) (Voir chapitre 2.1.2. Fonction 2 : Marketing / Clientèle / Marché, page 11). Ces données ont été établies par

analyse documentaire, entretiens avec les acteurs touristiques institutionnels et les prestataires privés. Les résultats ont été partagés et validés avec les membres du Comité de suivi et du Forum.

Ce travail s'est basé sur les documents / sources suivantes :

Etudes clientèle

- Anjou Tourisme et FDOTSI de l'Anjou. 2011. Etude camping-car en Anjou
- Centre-Val de Loire. 2014. Etude des clientèles en Région Centre-Val de Loire
- Centre-Val de Loire. 2015. Les clientèles vélos en région Centre-Val de Loire

C20 Avez-vous réalisé une évaluation des marchés potentiels futurs de visiteurs ?

Répondez par OUI ou par NON. Indiquez brièvement quand et comment cela a été fait (y compris les sources de preuves utilisées).

OUI.

Le diagnostic touristique du territoire établit les principaux marchés actuels de la destination et mentionne les marchés potentiels de futurs visiteurs (Voir chapitre 2.1.2. Fonction 2 : Marketing / Clientèle / Marché, page 11). Ces données ont été établies par analyse documentaire, entretiens avec les acteurs touristiques institutionnels et les prestataires privés. Les résultats ont été partagés et validés avec les membres du Comité de suivi et du Forum.

Ce travail s'est basé sur les documents / sources suivantes :

Etudes clientèle

- Anjou Tourisme et FDOTSI de l'Anjou. 2011. Etude camping-car en Anjou.
- CRT Centre-Val de Loire. 2014. Etude des clientèles en Région Centre – Val de Loire.
- CRT Centre-Val de Loire. 2015. Les clientèles vélos en région Centre-Val de Loire.

Contenu

Nous sommes conscients que vous allez nous soumettre la stratégie et le plan d'actions ; néanmoins il serait vraiment utile si vous pouviez nous fournir un aperçu très succinct des points clefs présentés ici.

C21 Buts/objectifs/priorités clefs de la Stratégie et du Plan d'actions.

Fournissez une synthèse très brève (moins d'une page) des principaux points de la Stratégie et du Plan d'actions (N.B. : la Charte requiert que les objectifs stratégiques doivent couvrir : la protection/amélioration de l'environnement et du patrimoine ; le développement économique et social ; la qualité de vie des résidents locaux ; la gestion des visiteurs et la qualité de l'offre).

La stratégie touristique établie en 2018 vise à répondre aux enjeux suivants :

- Structuration et mise en lumière de l'offre de tourisme de nature et de slow tourisme.
- Anticipation du changement climatique et des autres défis de développement durable.
- Mise en cohérence du territoire vis-à-vis de son engagement envers le tourisme durable.
- Sensibilisation individuelle des touristes.
- Prévention et limitation des impacts négatifs des loisirs motorisés, aériens, nautiques ou autres.
- Clarification du rôle et de l'identité touristique du PNR LAT au sein de l'écosystème touristique et auprès des clientèles cibles.

Elle s'articule en 3 orientations stratégiques, déclinées en 9 objectifs :

A. Constituer le pilier du tourisme de nature et du slow tourisme de l'écosystème touristique

1. Affirmer son rôle et son identité en interne et en externe
2. S'organiser dans une logique « parcours client »

3. Contribuer à la valorisation de l'offre en guidant les clientèles cibles dans leur découverte du territoire

B. Planter une dynamique de territoire autour de l'adaptation au changement climatique et du tourisme durable

4. Développer l'offre de prestations responsables
5. Favoriser l'échange d'expertise et d'expérience autour du tourisme durable
6. Sensibiliser les acteurs touristiques aux meilleures pratiques de tourisme durable
7. Maîtriser et gérer les impacts des activités touristiques en milieux naturels

C. Développer un tourisme spécifique, invitation à expérimenter la durabilité

8. Développer des projets et des propositions de séjours thématiques qui incarnent le tourisme durable
9. Révéler les offres autour des enjeux de durabilité

La stratégie a donné lieu à un plan d'actions en 11 fiches actions :

- Fiche action n° 1 - Créer de nouveaux outils pour communiquer sur le positionnement et la stratégie touristique du PNR LAT auprès des collaborateurs et partenaires
- Fiche action n° 2 - Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme
- Fiche action n° 3 - Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser
- Fiche action n° 4 - Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique « nature » et « slow tourisme »
- Fiche action n° 5 - Expérimenter un programme d'initiation aux activités de pleine nature
- Fiche action n° 6 - Développer l'offre marque VPNR
- Fiche action n° 7 - Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques
- Fiche action n° 8 - Former les prestataires touristiques aux bonnes pratiques en tourisme durable
- Fiche action n° 9 - Informer et sensibiliser les prestataires et les décideurs aux impacts des activités motorisées, aériennes, nautiques ou autres
- Fiche action n° 10 - Expérimenter des aires de bivouac responsables
- Fiche action n° 11 - Poursuivre une médiation spécifique des patrimoines

Mise en œuvre

Disposer d'une grande stratégie de tourisme durable est une chose ; mettre en œuvre ces plans en est une autre. Avec qui et comment allez-vous transformer ces idées en réalité !

C22 Quelle organisation a en charge de superviser la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'actions ?

Le Comité de suivi établi lors de la précédente candidature à la CETD est maintenu dans son rôle de supervision de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions.

C23 Le plan d'actions indique-t-il les parties prenantes ou les partenaires responsables de la réalisation de chaque action ?

Répondez par OUI ou par NON. Donnez une brève explication de la manière dont vous avez traité cette question.

OUI.

Le nouveau plan d'actions indique pour chaque action la maîtrise d'ouvrage, le(s) référent(s) PNR LAT et le(s) partenaire(s) technique(s).

A titre d'exemple, pour l'action n°4 - Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique « nature » et « slow tourisme », la maîtrise d'ouvrage identifiée est le PNR ; les référents au sein du PNR LAT sont l'élue présidente de la commission



EUROPARC
F E D E R A T I O N

tourisme et loisirs, la chef de service tourisme et médiation des patrimoines et l'assistante tourisme et communication ; enfin les partenaires techniques identifiés sont les : CRT, ADT, Offices de tourisme, EPCI, agences réceptives et tours opérateurs.

C24 Le plan d'actions inclut-il une indication des phases/étapes des actions dans le temps ?
Répondez par OUI ou par NON. Donnez une brève explication de la manière dont vous avez traité cette question.

OUI.

Le nouveau plan d'actions indique pour chaque action un échéancier de réalisation détaillé.

A titre d'exemple, pour l'action n°4, les étapes de réalisation s'échelonnent sur 3 ans :

- 2019 à 2021 : constitution du groupe de travail et montage des idées séjours / produits
- 2022 : conception des outils de communication et diffusion auprès des clientèles touristiques
- 2023 : évaluation de la première année et mise en place d'actions correctives

C25 Le plan d'actions indique-t-il le coût approximatif de chaque action ?
Répondez par OUI ou par NON. Donnez une brève explication de la manière dont vous avez traité cette question.

OUI.

Le plan d'actions comprend systématiquement une évaluation des coûts d'investissement et de fonctionnement.

A titre d'exemple, pour l'action n°4, le budget d'investissement s'élève à 10 000 € HT et le budget de fonctionnement à 14 000 € TTC.

C26 Coût total estimé de la mise en œuvre

I. Indiquez le coût total estimé de la mise en œuvre du plan d'actions, pour chaque année du plan, hors coûts du personnel de base et frais généraux.

Pour chaque année du plan d'actions, un coût total de mise en œuvre est estimé. Ce coût, hors coûts du personnel de base et frais généraux, s'élève à :

- 2019 : 150 500 €
- 2020 : 102 750 €
- 2021 : 53 750 €
- 2022 : 90 750 €
- 2023 : 53 750 €

II. Indiquez le coût total estimé de la mise en œuvre du plan d'actions, pour chaque année du plan, en incluant les coûts du personnel de base et frais généraux.

Le coût total de mise en œuvre est estimé à :

- 2019 : 198 117 €
- 2020 : 159 659 €
- 2021 : 103 690 €
- 2022 : 123 722 €
- 2023 : 86 966 €

Aux fins de calcul :

- les coûts du personnel ont été estimés en considérant un coût/jour moyen. Ce dernier a été établi à partir de la moyenne des coûts jour des 2 principales ressources mobilisées pour la mise en œuvre du plan d'actions (chef de service tourisme et médiation des patrimoines et assistante tourisme et communication) ;



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- les coûts des frais généraux n'ont pas été considérés car leur estimation est trop hypothétique pour être représentative.

C27 Budget interne (autorité EP) pour soutenir le plan d'actions

- Indiquez le budget total approximatif mobilisé par l'autorité de l'EP pour la mise en œuvre du plan d'actions, pour chaque année du plan, hors coûts du personnel de base et frais généraux.*

Le coût total de mise en œuvre estimé en C26-I correspond au budget total mobilisé par le PNR LAT :

- 2019 : 150 500 €
- 2020 : 102 750 €
- 2021 : 53 750 €
- 2022 : 90 750 €
- 2023 : 53 750 €

- Indiquez le budget total approximatif mobilisé par l'autorité de l'EP pour la mise en œuvre du plan d'actions, pour chaque année du plan, y compris les coûts du personnel de base et frais généraux.*

Le coût total de mise en œuvre estimé en C26-II correspond au budget total mobilisé par le PNR LAT :

- 2019 : 198 117 €
- 2020 : 159 659 €
- 2021 : 103 690 €
- 2022 : 123 722 €
- 2023 : 86 966 €

C28 Financement externe pour soutenir le plan d'actions

- Indiquez le montant du financement externe qui a déjà été garanti pour soutenir le plan d'actions (si cela est pertinent, pour chaque année du plan) et à partir de quelles sources.*
- Indiquez comment vous proposez de lever des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des actions et de quelles sources.*

Les actions de la CETD s'inscrivent dans le contrat financier PNR LAT/Régions ou les politiques structurelles des Département et Régions.

C29 Ressources humaines pour la mise en œuvre du plan d'actions

- Indiquez le niveau et la nature des ressources humaines que l'autorité de l'EP rend disponible pour la mise en œuvre du plan d'actions, y compris le personnel de base, le personnel supplémentaire pour le projet, les bénévoles, etc.*

Deux services sont particulièrement mobilisés pour la mise en place du plan d'actions : le service tourisme et médiation des patrimoines et le pôle communication.

En termes de ressources humaines, deux personnes ont en charge la mise en œuvre des actions :

- la chef de service tourisme et médiation des patrimoines ;
- l'assistante tourisme et communication.

Certaines actions étant transversales par nature, d'autres ressources internes au PNR LAT sont mobilisées ponctuellement touchant aux domaines aussi variés que le développement culturel, l'éducation et la participation, le patrimoine naturel ou encore l'accueil.

- Indiquez le niveau et la nature des ressources humaines déjà mises à disposition à partir de sources externes pour la mise en œuvre du plan d'actions, et à partir de quelles sources.*

Pour chaque action de sa CETD, le PNR a animé un comité de pilotage qui réunit les principaux partenaires et parties prenantes afin notamment de : s'accorder sur les objectifs de l'action - définir les conditions de mise en œuvre - mutualiser les moyens techniques et financiers - assurer le suivi de la conception à l'évaluation.

Plus qu'une méthode de travail, ce mode de « faire ensemble » est pour le PNR une vraie « philosophie ». Enrichissant le projet par les échanges, il permet par ailleurs de garantir son appropriation et donc de lui offrir les conditions nécessaires à sa réussite, animation et pérennité.

Dans le cadre de la réévaluation, chaque fiche bilan des actions 2014-2018 indique les partenaires du PNR LAT pour leur mise en œuvre. Idem pour les actions programmées du projet de CETD 2019-2023.

III. Indiquez le niveau et la nature des ressources humaines qui sont recherchées à partir de sources externes pour la mise en œuvre du plan d'actions, et à partir de quelles sources.

En 2019-2023, plusieurs actions se poursuivent, mobilisant les mêmes ressources humaines externes : les organismes de formation à destination des Ambassadeurs du Parc et des bénéficiaires de la marque VPNR ainsi que les intervenants institutionnels dans le cadre du Forum permanent.

D'autres actions vont mobiliser de nouvelles ressources. A titre d'exemples : un prestataire audiovisuel dans le cadre du développement de la marque VPNR ou encore du déploiement d'outils de communication promouvant le tourisme de nature et slow tourisme ; des agences réceptives et tours opérateurs dans la co-construction d'idées séjours ; ou encore des prestataires d'activités de pleine nature afin d'expérimenter un programme d'initiation aux activités de pleine nature. La Mission Val de Loire interviendra sur une action dédiée à la sensibilisation des prestataires touristiques aux bonnes pratiques en tourisme durable et à l'élaboration/animation d'une formation sur le double label PNR/UNESCO.

C30 Défis pour lever des fonds/ressources

Anticipez-vous des difficultés pour garantir un financement et les ressources humaines suffisants pour mettre en œuvre le plan d'actions et comment envisagez-vous de traiter ce sujet ?

NON.

Engagement des partenaires

De nombreuses organisations et personnes seront impliquées dans la création de votre destination durable. Merci de nous faire savoir qui est impliqué et quel type d'engagements ont été pris pour parvenir aux objectifs d'une stratégie de tourisme durable.

C31 Des accords formels ont-ils été passés avec des partenaires concernant le tourisme durable dans l'espace protégé (y compris pour la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions) (ex. : accord juridique, protocole d'accord, lettre d'engagement ?)

Répondez par OUI ou par NON et donnez quelques détails. Ceci peut inclure des accords avec des organismes publics, des organisations locales, des entreprises individuelles (y compris sous le Volet 2 de la Charte).

OUI.

Marque « Valeurs Parcs naturel régional »

Très impliqué dans le développement de la marque nationale « Valeurs Parc naturel régional » (VPNR), le PNR LAT figure aujourd'hui comme un leader dans l'animation et le développement de cette marque. Adaptée aux réalités du territoire, cette marque constitue un outil pratique d'amélioration et de promotion des offres touristiques durables. Le PNR et le prestataire engagé formalisent une convention qui engage le bénéficiaire de la marque dans l'application d'un référentiel, traduisant les valeurs du PNR. En 2018, le PNR comptait 68 entreprises marquées, soit autant d'accords formalisés.

Réseau des Ambassadeurs

En 2003, le PNR LAT lance un réseau d'Ambassadeurs du Parc. Pour devenir Ambassadeur, le PNR propose tous les 3 ans une formation obligatoire. A l'issue de cette formation, l'Ambassadeur est invité à s'investir dans les groupes de travail technique et/ou commissions du PNR, reçoit un diplôme, des outils d'identification et de communication et signe une convention d'une durée de 3 ans et à reconduction non tacite liant la personne volontaire à l'espace protégé.

C32 S'il n'existe pas d'accord formel, disposez-vous d'autres bonnes indications de vos partenaires sur la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan d'actions ?

Répondez par OUI ou par NON et donnez une brève explication.

OUI

Le PNR LAT collabore étroitement avec les acteurs institutionnels du territoire, pour l'ensemble de ces activités, ce qui inclut le tourisme. Ces derniers sont membres du Comité de suivi. Ils ont co-élaboré les orientations et les actions définies pour la période 2019-2023. Ils sont donc concernés par la réalisation concrète du plan d'actions.

Pour certaines des actions du plan d'actions 2019-2023, des partenariats sont déjà esquissés. Par exemple :

- Partenariat avec la Mission Val de Loire pour créer et animer une formation sur le double label PNR/UNESCO.
- Partenariat avec l'ADT Anjou pour la création d'aires de bivouac responsables.
- ...

Suivi des résultats

Vous devez pouvoir évaluer vos avancées dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions durables afin d'assurer votre succès et, éventuellement, de rattraper le retard des actions qui pourraient ne pas progresser suffisamment. Pouvez-vous nous faire savoir comment vous allez suivre vos travaux.

C33 Avez-vous mis en place un dispositif de suivi et de rapport sur l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions ?

Répondez par OUI ou par NON et donnez une brève explication.

Le PNR LAT a prévu d'instaurer un suivi des indicateurs du plan d'actions chaque année. Ce suivi donnera lieu à un compte rendu synthèse de l'avancement de la mise en œuvre du plan d'actions auprès des partenaires par le biais de la newsletter semestrielle et des réunions de travail relatives aux différentes actions.

C34 Avez-vous identifié des indicateurs de succès de la stratégie et du plan d'actions, en incluant la manière dont ils seront suivis ?

Répondez par OUI ou par NON et donnez une brève explication. (N.B. : il n'est pas nécessaire de fournir l'ensemble des indicateurs ici.)

OUI.

Le plan d'actions précise pour chaque action les modalités d'évaluation. Au-delà d'une vérification de la mise en œuvre des actions, ces indicateurs visent à suivre leurs impacts sur le territoire. Un point d'attention a été porté sur la simplicité et la praticité de leur suivi.

A titre d'exemple, pour l'action n°4, 4 indicateurs sont identifiés :

- Au moins 7 idées séjours / produits (une par clientèle cible) créés
- % des idées séjours / produits par saison
- Evolution du nombre de produits commercialisés
- Appréciation qualitative des idées séjours / produits (retours clients)

SECTION D – TRAITEMENT DES SUJETS CLEFS

Apprendre à connaître dans quelle mesure vous traitez les principes et les sujets clefs de la Charte. Les principes et les sujets clés de la Charte sont son fondement essentiel. Ils ont été élaborés soigneusement pour harmoniser les travaux des espaces protégés, des entreprises et des communautés afin de créer une destination de tourisme durable et de produire des bénéfices sociaux, économiques et environnementaux. De cette façon, nous pouvons prendre soin de nos espaces protégés et des gens qui y vivent, y travaillent et en profitent.

Dans les rubriques suivantes, veuillez indiquer quelles actions ont été réalisées ou sont proposées en lien avec chacun des points clefs de la Charte. Nous recherchons des preuves qu'une action est prise pour traiter chacun de ces points clefs, soit pour améliorer soit pour maintenir les niveaux élevés existants.

D1 Protection des paysages, de la biodiversité et du patrimoine culturel de valeur

1.1 Influencer la planification de l'usage des sols et le contrôle des développements potentiellement impactant.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine qui n'ont pas pu être menées à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

La Charte du PNR a une valeur juridique relative vis-à-vis de procédures d'aménagement du territoire.

Ainsi, le PNR LAT est régulièrement sollicité par les Préfets d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire pour émettre des avis consultatifs sur des projets d'aménagement. Il est parfois questionné hors de la procédure réglementaire par des communes ou des porteurs de projet souhaitant bénéficier d'une expertise en amont d'un éventuel dépôt de dossier.

Par ailleurs, les documents d'urbanisme des collectivités doivent être compatibles avec les orientations de la Charte du PNR. C'est pourquoi, ce dernier est associé en tant que personne publique aux procédures de révision et d'élaboration des SCOT et PLUI. A cette occasion, il défend les engagements de sa Charte de protection de paysages, biodiversité et patrimoine culturel. Saisi en amont, il propose son assistance à des moments clés de la procédure. Exemples : Trame Verte et Bleue → diagnostic écologique / Commission urbanisme des collectivités → animation maquette urbanisme durable...

Enfin, le PNR peut mobiliser des procédures plus importantes pour accompagner des collectivités qui souhaitent aller plus loin dans la traduction de leur ambition d'urbanisme durable. Exemple : la démarche « BIMBY ». Elle consiste à organiser une densification de l'habitat contrôlée et négociée avec les habitants. Elle se traduit par l'organisation de rendez-vous d'1 heure entre le propriétaire et un architecte à l'occasion de plusieurs journées dédiées. L'analyse de tous les cas de figures traités permet de dresser de grands principes traduits dans les documents d'urbanisme et d'offrir un potentiel de construction de logements dans des terrains déjà équipés en limitant donc l'étalement urbain.

Lors de l'élaboration du plan d'actions CETD 2019-2023, le PNR et ses partenaires ont réaffirmé l'importance de protéger l'intégrité des paysages du territoire et convenu d'inscrire cet enjeu à la Charte du PNR 2023-2038. A l'horizon 2023, des formations des acteurs touristiques au double label PNR/Patrimoine mondial de l'UNESCO seront organisées et animées par le PNR et la Mission Val de Loire. Ces formations visent à sensibiliser les acteurs du territoire à la valeur du paysage local et aux enjeux de préservation. De plus, un nouveau livret sera produit, pour expliquer le lien entre les monuments incontournables du territoire (Abbaye de Fontevraud, Château de Saumur...)

1.2 Influencer l'emplacement, le type et la conception des projets de développement touristique.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Compte-tenu des points évoqués précédemment (Cf. 1.1), certains projets touristiques font l'objet de conseils et avis réglementaires du PNR LAT. C'est l'occasion pour ce dernier d'accompagner des porteurs de projet. Exemples :

- la paysagiste est sollicitée pour accompagner notamment la création ou l'extension de campings ;
- le conseiller en écoconstruction est régulièrement mobilisé pour les projets de réhabilitation de bâtiments anciens dédiés aux activités touristiques : sites de visite, hébergements, restaurants...

Le nouveau plan d'actions comprend également des actions en ce sens :

Former les prestataires touristiques aux bonnes pratiques en tourisme durable

Cette action comprend notamment des formations des acteurs touristiques au double label PNR/Patrimoine mondial de l'UNESCO. Organisées et animées par le PNR et la Mission Val de Loire, ces formations visent à sensibiliser les acteurs du territoire à la valeur du paysage local et aux enjeux de préservation.

Expérimenter des aires de bivouac responsables

Une expérimentation d'aires de bivouac responsable afin d'influencer positivement l'aménagement de ces espaces sur le territoire.

Poursuivre une médiation spécifique des patrimoines

Le PNR LAT met à disposition des partenaires, en charge de développer des projets de médiation, ses connaissances et son savoir-faire. Il est disponible pour participer aux réunions de comité de pilotage de ces projets et peut en assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une campagne d'information sera réalisée, par mél, pour rappeler aux partenaires les ressources dont dispose le PNR et sa disponibilité à contribuer aux projets de médiation.

1.3 Gérer les flux de visiteurs, les activités et les comportements dans les espaces et sites sensibles.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Restauration et valorisation d'espaces naturels

Au cours des 5 ans de la CETD, le PNR LAT, associé à une commune ou communauté de commune, a participé à la restauration de sites naturels, comme le marais de Baffou à Brézé et les bords de l'Indre à Rigny-Ussé. Ces espaces font l'objet d'inventaires précis faune/flore, de préconisations destinées à améliorer leur biodiversité, de travaux de restauration écologique et d'aménagements pour valoriser les patrimoines des sites et canaliser les flux de visiteurs. Leur plan de gestion est le fruit d'une large concertation entre les gestionnaires des sites et leurs usagers. Des évaluations périodiques sont faites, destinées à réorienter, si nécessaire la gestion. A noter : les sites trop fragiles ne sont pas ouverts au public et aucune mention de leur existence n'est faite sur les documents grand public.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Maîtrise des activités dans les espaces naturels

Une action de la candidature à la CETD 2013-2018 était dédiée à « Maîtriser et gérer les sports de nature sur la Loire et la Vienne ». Cette action visait à informer et sensibiliser les élus, prestataires et touristes de la réglementation en vigueur destinée à protéger les écosystèmes fragiles. Le PNR a édité et distribué un document de bonnes pratiques des activités nautiques, des fiches canoë-kayak, des dépliants sur l'Arrêté de Protection de Biotope et proposé des formations dédiées. Le PNR a élargi cette sensibilisation en ciblant également le personnel des magasins de vente de matériel lié aux activités nautiques.

A noter qu'en complément, le PNR a réalisé un important travail sur les loisirs motorisés et édité un livret destiné aux élus pour les informer et les outiller afin de limiter cette pratique.

Pour approfondir ce travail, le PNR LAT envisage le développement de la marque VPNR pour les prestations marchandes d'activités de loisirs/tourisme en pleine nature.

Cf. document joint « BILAN_action11_maitrise_sport_loisirs_espaces_naturels ».

Le nouveau plan d'actions comprend les actions suivantes :

Informier et sensibiliser les prestataires et les décideurs aux impacts des activités motorisées, aériennes, nautiques ou autres

Par cette action, en continuité avec le travail engagé lors de la précédente CETD, le PNR LAT est particulièrement soucieux d'apporter ses connaissances et son expertise sur l'encadrement des pratiques touristiques et le développement de projets touristiques respectueux, en prévenant la surfréquentation, le dérangement d'espèces, la cohabitation des usages, la dégradation de chemins...

Expérimenter des aires de bivouac responsables

Une expérimentation d'aires de bivouac responsable, afin d'influencer positivement l'aménagement de ces espaces sur le territoire est envisagée.

D2 Soutien à la protection par le tourisme

2.1 Encourager les visiteurs et les entreprises touristiques pour qu'ils soutiennent la protection par le biais de dons, de bénévolat et autres activités.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Base de données naturaliste participative : Sterne

Le projet est fondé sur un principe mutualiste simple : chaque naturaliste professionnel ou amateur membre du réseau STERNE accepte de partager ses données brutes et en retour a accès aux données. Les membres peuvent être des : particuliers, membres salariés ou bénévoles d'associations, Ambassadeurs, enseignants et élèves de centres de recherche et/ou d'enseignements, agents et élus de collectivités... La capitalisation de données naturalistes permet aujourd'hui au PNR de disposer d'éléments importants pour rendre ses avis réglementaires. Les données sont également utilisées pour valoriser les projets ou encore pour participer aux atlas régionaux et départementaux dans le cadre de partenariats scientifiques. À l'heure actuelle, près de 130 000 données ont été collectées sur l'ensemble du territoire.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Inventaires participatifs

Des inventaires sur la biodiversité sont proposés aux habitants et touristes, via le « Carnet de découvertes » ou des appels à inventaires.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Le nouveau plan d'actions comprend les actions suivantes :

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques

La reformulation du Forum annuel en un temps de sensibilisation et d'échanges autour des enjeux du tourisme durable concourra à encourager les entreprises touristiques et acteurs institutionnels à soutenir la protection de l'environnement par le tourisme, en les inspirant sur les pratiques durables pouvant être mises en place.

Développer l'offre marque VPNR

L'adhésion des entreprises touristiques à la marque VPNR est l'occasion de réviser leurs pratiques internes en intégrant les valeurs du PNR, dont la protection de l'environnement. Cette action concourra donc à sensibiliser et mobiliser les entreprises touristiques et indirectement leurs clients, les visiteurs touristiques.

2.2 Utiliser les revenus issus d'activités liées au tourisme pour soutenir la protection.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Marque VPNR

Chaque année, les bénéficiaires de la marque VPNR s'acquittent d'une redevance. A titre d'exemple en 2018, son total s'élève à 4 750 €. Conformément à la convention, cette somme est utilisée pour financer une partie des actions suivantes :

- opération(s) de communication/promotion ;
- formations des bénéficiaires à la préservation de l'environnement et la valorisation des patrimoines. Exemples : 2017 → habitat sain, 2018 → jardinage écologique ;
- opération(s) de sensibilisation des publics. Exemple : 2018/19 → étiquettes écogestes éditées par le PNR pour les hébergements, sites de visite et restaurants.

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque »

Le nouveau plan d'actions prévoit de développer l'offre marque « Valeurs Parc naturel régional » du PNR, notamment auprès des sites de visite et des restaurateurs. Cette action induira donc une augmentation de la somme perçue annuellement via les redevances des prestataires bénéficiaires, ce qui consolidera les actions listées ci-dessus.

2.3 Établir, soutenir et promouvoir les investissements, les projets et les activités liés au tourisme qui contribuent à protéger les patrimoines naturel et culturel.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Marque VPNR

Avec la marque VPNR, le PNR LAT a choisi de soutenir les acteurs touristiques qui partagent ses valeurs : préservation de l'environnement et valorisation des patrimoines, respect des Hommes dans leur diversité, attachement au territoire et solidarité. Cette marque a un rôle actif dans la protection des patrimoines naturel et culturel. En effet, pour bénéficier de la marque, l'entreprise doit s'engager à progresser en dépassant le cahier des charges et en jouant un rôle croissant de préservation. Par ailleurs, la marque VPNR dépasse la simple préoccupation écologique pour intégrer une protection « totale » du territoire : de sa nature, de ses traditions culturelles et de sa société.

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque »

Assistance à maîtrise d'ouvrage du PNR LAT

Pour des projets touristiques privés ou publics qui contribuent à protéger les patrimoines naturel et culturel, le PNR offre d'assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Concrètement, il :

- apporte son expertise technique et aide le maître d'ouvrage à formaliser un projet qui réponde à ses attentes, comme à celles de ses publics cibles, et corresponde à ses moyens humains/financiers ;
- recherche et assure le suivi des demandes de subventions ;
- réalise les cahiers des charges relatifs aux travaux et équipements ;
- suit les travaux et installations...



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Exemples 2018/19 : projet de conception et d'installation de scénographies pour la Cave des viticulteurs de Panzoult et la Maison de la poire tapée de Rivarennas.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Développer l'offre marque « Valeurs Parc naturel régional » du PNR, notamment auprès des sites de visite et des restaurateurs. Cette action concourra à augmenter le nombre de prestataires touristiques qui partagent les valeurs du PNR et contribuent à la protection « totale » du territoire : de sa nature, de ses traditions culturelles et de sa société.

Expérimenter des aires de bivouac responsables

Cette action vise à concevoir des aires de bivouac dont l'impact sur l'environnement serait limité. L'objectif est de diffuser les résultats du travail de conception (étude juridique, technique...) et la méthodologie développée pour encourager la diffusion de cette approche sur le territoire.

D3 Réduction de l'empreinte carbone, de la pollution et du gaspillage des ressources

3.1 Collaborer avec les entreprises du tourisme pour améliorer la gestion environnementale, y compris l'utilisation de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et le contrôle des pollutions lumineuses et sonores.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Marque VPNR

Avant de bénéficier de la marque VPNR, chaque entreprise candidate est auditée sur la base d'une grille de critères nationaux à respecter ; une grande partie de ces derniers concernent l'empreinte écologique des activités de l'entreprise. Chaque audit donne lieu à un rapport dans lequel le PNR souligne les démarches exemplaires et marges de progrès du candidat. Si la marque lui est accordée, il s'engage à atteindre ses marges de progrès sur une durée définie.

Pour progresser dans sa gestion environnementale, il se voit confier un classeur « Habitat sain » réalisé par le PNR. Ce dernier permet de s'informer, de découvrir quelques astuces faciles et des contacts utiles dans un souci d'écologie et d'économie. Sont traités les thématiques suivantes : matériaux de construction et de décoration, énergie, pollution électromagnétique, gestion de l'eau, jardin, alimentation, déchets ménagers et ménage.

Enfin, les thématiques de ce classeur sont annuellement illustrées par des formations qui leur sont spécifiquement dédiées : de 10 à 12 demi-journées/an.

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque »

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Développer l'offre marque « Valeurs Parc naturel régional » du PNR, notamment auprès des sites de visite et des restaurateurs. Cette action devrait donc contribuer à augmenter le nombre de prestataires touristiques engagés dans une démarche d'amélioration de leur performance environnementale, ce qui inclut l'utilisation de l'énergie et de l'eau, la gestion des déchets et le contrôle des pollutions lumineuses et sonores.

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques.

Le Forum annuel deviendra un temps de partage des initiatives inspirantes sur le territoire. Si la programmation reste à préciser, la gestion environnementale sera très certainement abordée au cours de ces rencontres.

Former les prestataires touristiques aux bonnes pratiques en tourisme durable

Cette action vise notamment à former les bénéficiaires de la marque aux pratiques écoresponsables applicables à leur(s) activité(s), ce qui couvre des enjeux tels que la réduction de la pollution ou le gaspillage des ressources.

Informier et sensibiliser les prestataires et les décideurs aux impacts des activités motorisées, aériennes, nautiques ou autres

Cette action vise à sensibiliser les décideurs et prestataires d'activités touristiques aux impacts de ces pratiques, ce qui couvre notamment les nuisances sonores.

3.2 Promouvoir le recours aux transports publics et autres alternatives à la voiture.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Concernant ses réunions ou opérations tourisme, **le PNR LAT organise et encourage systématiquement le covoiturage**. Par ailleurs, pour les journées découverte destinées aux Ambassadeurs, il loue un car afin de limiter la multiplication de déplacements individuels.

Toutefois, pour aller plus loin, le PNR avait proposé la réalisation dans sa CETD 2014-2018 de l'action suivante : **FICHE ACTION 15 - Expérimenter l'écomobilité à l'échelle d'une Communauté de communes**. Pour un projet cohérent de développement d'une offre de séjour sans voiture, l'échelon intercommunal s'imposait. Le PNR a donc recherché une Communauté de communes ou d'agglomération susceptible d'être intéressée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, avec l'aide technique du PNR. Mais, dès 2015 et jusqu'en 2018, la loi NOTRe a entraîné un important travail de réorganisation de compétences, ressources humaines, locaux... de ces EPCI qui n'a pas laissé de place à un tel projet. Aussi, faute de porteur de projet, le PNR n'a pu démarrer cette action.

Cf. document joint « BILAN_actions_non_realisees_2014_2018 ».

D4 Fournir un accès libre, des installations de qualité et une expérience spéciale de l'espace protégé, disponible pour tous les visiteurs

4.1 Assurer une large gamme de possibilités d'accès, avec une attention portée à la sécurité et à la gestion des risques.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Maison du Parc

Basée à Montsoreau, la Maison du Parc est accessible gratuitement. C'est un lieu d'accueil, d'information et de sensibilisation qui propose : un Office de Tourisme, une exposition permanente sur les paysages, des expositions temporaires, un circuit de découverte du bâtiment construit selon une démarche de qualité environnementale, une boutique et un centre de documentation. De mars à novembre, elle s'anime de : conférences, p'tits ateliers, animations famille... Par ailleurs, elle met à disposition : un coin lecture, des jeux de société, des équipements pour nourrisson, la wifi, une consigne à bagages, des tables de pique-nique, une barre d'attache pour les chevaux...

Sentiers d'interprétation de la nature et des paysages

Le PNR LAT a créé 11 sentiers d'interprétation de la nature et des paysages. Très appréciés, ils sont régulièrement pratiqués et animés par les initiatives des communes et associations locales. D'une durée de vie exceptionnelle pour des équipements situés en milieu naturel et malgré un entretien régulier et le remplacement des équipements abîmés, force fut de constater en 2014 qu'ils étaient vieillissants. Ils ne correspondaient plus aux critères qualitatifs exigés par les clientèles. Aussi, ces 5 dernières années, le PNR a refondu et remplacé dans leur intégralité ces sentiers.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Sentiers nature

En partenariat avec des communes, le PNR LAT mène des opérations de restauration de zones humides. Pour ce faire, il assiste techniquement le maître d'ouvrage. La restauration terminée, ces sites sont aménagés d'équipements permettant la découverte de leur capital nature : observatoire, cheminement en platelage, ponton de pêche... En 2015, 2 nouveaux sites ont été inaugurés et promus : « Le Marais de Baffou » à Brézé (49) et « Les bords de l'Indre » à Rigny Ussé (37).

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Circuits patrimoine

Un circuit du patrimoine est un itinéraire balisé en boucle qui propose de découvrir les plus jolis coins d'un village, souvent connus des seuls habitants. Autour d'un thème, un livret de découverte accompagne le visiteur de station en station pour l'aider à comprendre les paysages traversés, tout en leur racontant, à travers un personnage emblématique, une parcelle de l'histoire des lieux... En 2016, le PNR LAT a créé un nouveau circuit patrimoine à Chouzé-sur-Loire : « Au temps des meuniers ».

Fiches canoë-kayak

En partenariat avec les Conseils départementaux et les ADT 37 et 49, le Parc a édité 9 fiches destinées à aider les pratiquants de canoë-kayak à naviguer sur la Loire et la Vienne en toute sécurité. Ces fiches comprennent : 1 carte de localisation d'un parcours d'une ½ journée de navigation, des consignes de sécurité et des informations sur les patrimoines observables depuis l'embarcation. Depuis 2016, elles sont disponibles gratuitement auprès des loueurs de canoë-kayak, des Offices de Tourisme et téléchargeables sur le site Internet du Parc.

Cf. document joint « BILAN_action11_maîtrise_sport_loisirs_espaces_naturels ».

« Carnet de découvertes »

Classé pour la valeur de ses patrimoines naturels, culturels et humains, le PNR LAT s'engage à proposer une offre de tourisme et de loisirs à la hauteur de ses ambitions de préservation, de valorisation et de développement. Pour le public, cette exigence se traduit notamment par des propositions d'animations qui permettent d'approcher et de comprendre les richesses de ce territoire. Ces découvertes sont possibles grâce à l'engagement de nombreux acteurs, investis dans la valorisation des patrimoines, et au PNR, qui fédère ces volontés autour : d'une démarche qualité (cahier des charges, audits, formations) et d'un programme annuel d'animations : le « Carnet de découvertes ». Ce programme regroupe des propositions de sorties accompagnées, réalisées par 25 entreprises ou associations. Chaque année, plus de 130 sorties sur près 300 dates sont proposées. Elles accueillent entre 5 000 et 6 000 personnes/an.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

SAV du PNR

Pour l'ensemble des éditions ou équipements développés par le PNR LAT, ce dernier signe une convention avec les maîtres d'ouvrages ou partenaires de chaque projet pour en assurer le suivi, l'entretien, la communication et la pérennité. Par ailleurs, l'assistante Tourisme et Communication a pour mission principale d'assurer, une à plusieurs fois par an, le contrôle qualité des équipements en place : circuits équestres et VTT, sentiers d'interprétation, sentier nature, circuits patrimoine...

Par ailleurs, le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Afin de guider les clientèles cibles dans leur découverte du territoire, un travail de révision des outils existants sera mené pour les rendre l'information plus accessible et plus adaptée aux besoins des visiteurs.

Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser / Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique "nature et slow tourisme"

Ces deux actions contribueront à révéler les activités et les offres disponibles sur le territoire pour découvrir celui-ci. Les idées séjours et/ou produits touristiques originaux viendront inspirer les visiteurs dans leur découverte du PNR LAT.

Expérimenter un programme d'initiation aux activités de pleine nature

Cette action consiste à créer un programme innovant visant à initier les clientèles néophytes aux activités de pleine nature. Il peut s'agir d'ateliers de courte durée (2 à 4h) pour avoir les bases pour randonner (préparer son matériel, lire une carte, se repérer), observer la nature (reconnaître la faune/flore locale), dresser sa tente... ou bien des expériences avec nuitée (initiation au camping, avec matériel fourni, encadré par un animateur).

4.2 Améliorer la qualité des installations et des services pour les visiteurs.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas été pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 4.1 du présent document → SAV du PNR.

Marque VPNR

Avant de bénéficier de la marque VPNR, chaque entreprise candidate est auditée sur la base d'une grille de critères nationaux à respecter, portant notamment sur la qualité des installations et des services. Chaque audit donne lieu à un rapport dans lequel le PNR LAT souligne les démarches exemplaires et marges de progrès du candidat. Si la marque lui est accordée, il s'engage à atteindre ses marges de progrès sur une durée définie.

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque »

Maison du Parc

Toujours dans l'objectif de mieux accueillir ses publics, la Maison du Parc s'est engagée dans plusieurs démarches de labellisation touristique. En 2016, pour le site de visite et l'Office de Tourisme, elle obtient le label « Qualité Tourisme ».

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Ce travail de révision des outils existants permettra d'améliorer l'accès à une information de qualité pour les visiteurs du PNR LAT.

Développer l'offre marque Valeurs Parc naturel régional du PNR, notamment auprès des sites de visite et des restaurateurs. Cette action contribuera donc à augmenter le nombre de prestataires touristiques engagés dans une démarche d'amélioration de la qualité de leur prestation.

De plus, le nouveau plan d'actions associe systématiquement chacune des actions à des indicateurs de réussite simples et pratiques. Ces indicateurs sont garants du suivi des retombées des actions mises en œuvre.

4.3 Fournir aux visiteurs des offres touristiques spécifiques comprenant la découverte, l'interprétation et l'appréciation des patrimoines naturel et culturel spécifiques de l'espace protégé.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 4.1 du présent document → Maison du Parc / Sentiers d'interprétation de la nature et des paysages / Sentiers nature / Circuits patrimoine / Fiches canoë-kayak / « Carnet de découvertes ».

Guide « Belles balades »

En 2018, le PNR LAT, associé à la SPL Saumur Val de Loire et l'Office de Tourisme Azay-Chinon Val de Loire, a travaillé à la réalisation d'un guide « Belles Balades » aux éditions Les Grandes Plaines pour permettre aux touristes et habitants de découvrir les richesses naturelles et culturelles du territoire. Ce guide largement illustré regroupe une sélection de 20 balades et est complété d'une application smartphone : géolocalisation, survol des itinéraires en 3D, écoute des chants d'oiseaux, anecdotes sur la faune et la flore... Dès mai 2019, il sera en vente à 17,90 € dans les Offices de Tourisme du territoire, à la Maison du Parc et diffusé par l'éditeur auprès des librairies, FNAC, Centres culturels Leclerc et en e-commerce (FNAC et Amazon).

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Paysages partagés

Cette action ambitieuse ne serait être résumée en quelques lignes → *Cf. document joint : « BILAN_action13_paysages_partages ».*

Par ailleurs, le nouveau plan d'actions prévoit :

Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser / Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique "nature et slow tourisme"

Ces deux actions contribueront à révéler les activités et les offres disponibles sur le territoire pour découvrir les patrimoines naturel et culturel du territoire. Les idées séjours et/ou produits touristiques originaux viendront inspirer et accompagner les visiteurs dans leur découverte du PNR LAT.

Expérimenter un programme d'initiation aux activités de pleine nature

Ce programme innovant vise particulièrement les visiteurs qui connaissent et pratiquent peu les activités de pleine nature. Il vise à leur faire découvrir les bases pour randonner, observer la nature ou encore camper, pour leur permettre de renouveler plus tard, de façon autonome, ces pratiques de découverte du patrimoine naturel.

4.4 Fournir des installations et des informations aux visiteurs ayant des besoins spéciaux.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Maison du Parc

En 2016, la Maison du Parc obtient le label « Tourisme et Handicap » pour tous les types de handicaps.

FICHE ACTION 16 - Expérimenter une destination « Accessibilité pour tous » de la CETD 2014-2018

Pour mettre en œuvre cette action, le PNR a recherché une commune susceptible d'être intéressée pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet, assistée techniquement du PNR. La commune de Montsoreau était très motivée. Toutefois, après plus d'1 an d'études, dans un contexte économiquement difficile et en l'absence de subventions dédiées, les prestataires touristiques n'ont pas



EUROPARC
F E D E R A T I O N

souhaité réaliser les aménagements recommandés par les services compétents de l'Etat et de l'ADT pour favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap. Par ailleurs, les travaux pour réaliser un cheminement de découverte de la commune accessible et respectueux des prescriptions de l'ABF étaient incompressibles avec le budget communal. Par conséquent, le projet a été abandonné.

Cf. document joint « BILAN_actions_non_realisees_2014_2018 ».

Par ailleurs, le nouveau plan d'actions prévoit :

Expérimenter un programme d'initiation aux activités de pleine nature

Ce programme innovant vise particulièrement les visiteurs qui connaissent et pratiquent peu les activités de pleine nature. Il vise à leur faire découvrir les bases pour randonner, observer la nature ou encore camper, pour leur permettre de renouveler plus tard, de façon autonome, ces pratiques de découverte du patrimoine naturel.

D5 Communiquer efficacement avec les visiteurs sur l'espace protégé

5.1 Assurer que les supports et activités promotionnels promeuvent efficacement et de façon responsable l'espace.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Impression des documents promotionnels tourisme et loisirs du PNR LAT

L'ensemble de ces documents promotionnels sont édités sur papier recyclé et par des entreprises classées « Imprim'vert ». Les stocks sont gérés au plus près de la réalité : en fonction des bilans, leur nombre est revu annuellement avant une nouvelle édition. Les documents de promotion récurrents sont les suivants :

Cf. 4.1 du présent document → « Carnet de découvertes » - édition en 13 500 exemplaires/an.

Cf. 4.3 du présent document → Guide « Belles balades ».

« Carte de découvertes » : carte éditée annuellement en 15 000 exemplaires/an reprend l'ensemble des activités de tourisme et loisirs proposées par le PNR LAT.

Contenus des documents promotionnels tourisme et loisirs du PNR LAT

Les éditions réalisées par le PNR LAT ou en partenariat avec un éditeur valorisent systématiquement les patrimoines naturels comme culturels du territoire et sensibilise les lecteurs à leur fragilité. Ces informations permettent de donner du sens à leur découverte et encouragent à adopter des comportements respectueux de ces richesses.

Sets de table recto/verso pour les restaurants

En 2018, pour faire la promotion de son « capital nature », le PNR LAT a édité des sets de table recto-verso : recto → présentation des oiseaux et de leur habitat naturel / verso → jeux. Accompagné d'un prestataire spécialisé, le PNR a lancé une campagne de communication : du 04/06/18 au 02/09/18 → diffusion 13 semaines auprès de 40 000 contacts sur territoire PNR et du 16/07/18 au 17/08/18 → diffusion 5 semaines auprès de 15 000 contacts à Tours et Angers.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Publications spécifiques

Cf. document joint « BILAN_action11_maîtrise_sport_loisirs_espaces_naturels ».

Document « Les bonnes pratiques des activités nautiques sur la Loire et la Vienne »

Réalisé en partenariat avec les Conseils départementaux et les ADT 37 et 49, il présente de manière synthétique et non exhaustive la réglementation en vigueur, sur et aux abords de ces cours d'eau. Validé par les Préfets, ce document est adressé :

- sous forme papier aux communes et EPCI riverains de la Loire et de la Vienne, aux membres d'associations, prestataires de canoë-kayak/bateaux à passagers et aux Offices de Tourisme ;
- sous forme PDF aux prestataires touristiques des Offices de Tourisme concernés.

Dépliants Arrêté de Protection de Biotope (APB)

Le Maine-et-Loire est le premier département français pour l'accueil des Sternes qui nichent sur les îles de Loire. Un APB en interdit l'accès du 1^{er} avril au 15 août. Cette disposition s'applique de Montsoreau à Saumur et de La Daguenière à Juigné-sur-Loire. Afin d'informer au mieux les habitants et touristes, le PNR a édité en 2016 un dépliant de sensibilisation, diffusé par les Offices de Tourisme et prestataires touristiques du territoire.

Livret « La circulation des véhicules terrestres à moteur dans les espaces naturels »

Ce guide présente le cadre réglementaire, les nombreuses jurisprudences et les outils permettant d'interdire ou de limiter l'accès : arrêtés (rédaction et publication, exemples, infractions), panneaux réglementaires et installation de matériel approprié... Il a été édité en 2017 et adressé à toutes les communes et EPCI du PNR, aux Offices de Tourisme et partenaires concernés.

Activités promotionnelles

Animations du « Carnet de découvertes » et de la Maison du Parc

Ces animations sont l'occasion de promouvoir les patrimoines naturels comme culturels du territoire et de sensibiliser les participants à leur fragilité. Par ailleurs, les partenaires ou prestataires qui les réalisent répondent à un cahier des charges « développement durable ». Sur la base de cet engagement de critères à respecter, un client mystère (agent PNR ou Ambassadeur) les audite, si possible annuellement.

Fête du Parc

Tous les 2 ans, le 2^{ème} week-end de septembre, le PNR LAT organise sa Fête du Parc. Au programme : spectacles, ateliers, contes, jeux... sur des thèmes nature et/ou culture. L'ensemble des prestations (animations, restauration, spectacles...) répond à un cahier des charges éco manifestation.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Afin de guider les clientèles cibles dans leur découverte du territoire, un travail de révision des outils existants sera mené pour les rendre l'information plus accessible et plus adaptée aux besoins des visiteurs. De nouveaux outils pourront être produits pour répondre aux attentes de ces clientèles.

5.2 Fournir de l'information et une interprétation de qualité et efficace aux visiteurs.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 5.1 du présent document.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Réseaux sociaux

Le PNR LAT est depuis 2012 sur Facebook, Twitter... mais les contenus restent, sauf exception, très institutionnels. Les réseaux sociaux et le site Internet sont animés par la cellule « Communication » (1,5 ETP) qui dispose d'un temps relativement faible pour assurer des publications régulières sur les différents médias, au regard des autres actions de communication à mettre en place pour les actions du PNR. Aussi, force est de constater que la publication de contenus destinés aux visiteurs reste à ce jour peu aboutie.

Refonte du site Internet du PNR LAT

Face à la montée en puissance du numérique, aux nouveaux comportements et nouvelles normes techniques, le site Internet n'est aujourd'hui plus adapté pour répondre aux besoins des usagers et aux agents de la structure. De plus, l'obtention de la CETD ainsi que la démarche de marquage nationale portée par le PNR nécessitent une communication accrue. En 2017, le PNR LAT a donc envisagé la refonte totale de son site. Dès juin 2019, le site permettra d'accéder à la « Destination Parc » et à son offre spécifique.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Afin de guider les clientèles cibles dans leur découverte du territoire, un travail de révision des outils existants sera mené pour les rendre l'information plus accessible et plus adaptée aux besoins des visiteurs. De nouveaux outils pourront être produits pour répondre aux attentes de ces clientèles. Une attention particulière sera portée à intégrer les nouveaux usages des clientèles, particulièrement le recours à des outils digitalisés.

Poursuivre une médiation spécifique des patrimoines

Le PNR LAT met à disposition des partenaires en charge de développer des projets d'interprétation ses connaissances et son savoir-faire en matière de médiation. Il est disponible pour participer aux réunions de comité de pilotage de ces projets et peut en assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une campagne d'information sera réalisée, par mél, pour rappeler aux partenaires les ressources dont dispose le PNR et sa disponibilité à contribuer aux projets de médiation.

5.3 Assurer que les entreprises du tourisme et les autres parties prenantes locales sont bien informés sur l'espace et fournissent des informations pertinentes et précises aux visiteurs.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Comité de suivi et Forum des acteurs

Cf. documents joints « BILAN_action1_comité_suivi » et « BILAN_action2_forum ».

Ambassadeurs du Parc

En 2003, le PNR LAT lance un réseau d'Ambassadeurs. Peuvent être Ambassadeurs : des personnes en contact direct avec le public qui exercent une activité professionnelle et/ou personnelle sur le territoire. Ces personnes doivent être motivées et volontaires pour contribuer à construire du lien entre le PNR, les habitants, les acteurs du territoire et/ou les touristes. Tous les 3 ans, le PNR LAT propose une formation obligatoire de 3 jours pour devenir Ambassadeur. À l'issue de cette formation, l'Ambassadeur est invité à s'investir dans les groupes de travail techniques et/ou commissions du PNR, reçoit un diplôme, des outils d'identification et de communication (blouson, badge, sac avec documentation), signe une convention d'une durée de 3 ans à reconduction non tacite. Dans cette convention, il s'engage à :

- expliquer et promouvoir le PNR, en tant qu'espace géographique avec ses caractéristiques et en tant que collectivité avec ses domaines d'intervention ;



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- orienter et mettre en relation les habitants, les porteurs de projet avec les agents compétents du PNR en fonction des préoccupations et questions exprimées par ces demandeurs ;
- communiquer au PNR ses observations et/ou celles recueillies auprès de ses interlocuteurs.

Pour cela, ils sont informés de l'actualité et des temps forts organisés par le PNR. Ce dernier leur propose également régulièrement des formations et animations (éductours, conférences, découverte d'autres PNR...) qui leur sont strictement réservées.

Après la tenue de formations initiales pour de nouvelles personnes et de formation « Remise à niveau » pour les Ambassadeurs souhaitant continuer, le réseau se compose aujourd'hui de 150 Ambassadeurs dont un grand nombre d'acteurs touristiques.

Cf. document joint « liste_ambassadeurs_2018 ».

Cf. document joint « BILAN_action4_greeters ».

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Maintenir le Comité de suivi établi lors de la précédente candidature à la CETD.

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques

La reformulation du Forum annuel en un temps de sensibilisation et d'échanges autour des enjeux du tourisme durable concourra à informer les entreprises touristiques et autres parties prenantes locales sur l'espace protégé et les enjeux de tourisme durable en présence, tout en identifiant et diffusant des solutions pratiques pour y répondre.

Poursuivre une médiation spécifique des patrimoines

Cette action comprend la réalisation d'un livret pour sensibiliser les acteurs et les clientèles touristiques sur le lien entre les principaux sites de visite du territoire et leur lien avec le paysage : abbaye de Fontevraud, Château de Saumur, de Montsoreau...

5.4 Fournir des informations et une interprétation spécifique pour les jeunes, les groupes scolaires et les étudiants.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Depuis sa création, la politique tourisme et loisirs du PNR LAT cible en priorité la clientèle des familles, quelle que soit leur composition : parents/enfants, grands-parents/petits-enfants... Aussi, le PNR a à cœur d'adapter tous ses équipements et éditions aux enfants pour faciliter les échanges intergénérationnels et la construction partagée de savoirs. Exemples : interactivité + hauteur des mobiliers et fiches jeux des sentiers d'interprétation ou des sentiers nature, histoire et jeux des livrets des circuits patrimoine, interactivité des expositions de la Maison du Parc...

Le PNR reçoit régulièrement des groupes scolaires ou étudiants à qui il fait découvrir ludiquement et pédagogiquement la structure, son mode de fonctionnement, ses actions et/ou le territoire concerné.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Poursuivre une médiation spécifique des patrimoines

Le PNR LAT met à disposition des partenaires en charge de développer des projets d'interprétation ses connaissances et son savoir-faire en matière de médiation. Il est disponible pour participer aux réunions de comité de pilotage de ces projets et peut en assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Une campagne d'information sera réalisée, par mél, pour rappeler aux partenaires les ressources dont dispose le PNR et sa disponibilité à contribuer aux projets de médiation.

Cette action comprend plus particulièrement le développement d'offres de médiation intergénérationnelle, qui s'adresseront à la fois aux enfants et à leurs accompagnants pour favoriser des temps d'échanges et de transmission.

D6 Assurer la cohésion sociale

6.1 Anticiper, suivre et minimiser tout conflit existant ou potentiel avec la population locale.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 5.1 du présent document → Publications spécifiques : maîtrise des loisirs dans les milieux naturels.

Cf. 5.3 du présent document → Ambassadeurs du Parc : rôle d'alerte et de médiateur.

Marque VPNR

En référence à la grille de critères nationale, l'audit de toute entreprise candidate à la marque VPNR s'attarde à étudier notamment les points suivants : connaissance et respect des acteurs locaux, implication dans la vie locale, relations avec le voisinage, solidarité envers le territoire et ses acteurs...

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque »

Démarche de projet et gouvernance pour les actions du PNR LAT

Pour toute action à réaliser ou projet à développer, le PNR s'appuie sur un comité de pilotage. Ce dernier se compose de divers acteurs : élus, techniciens et membres de la société civile concernés.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Développer l'offre marque Valeurs Parc naturel régional du PNR et donc le nombre de bénéficiaires engagés à respecter le référentiel, qui favorise la connaissance et respect des acteurs locaux, l'implication dans la vie locale, les relations avec le voisinage, la solidarité envers le territoire et ses acteurs...

Informier et sensibiliser les prestataires et les décideurs aux impacts des activités motorisées, aériennes, nautiques ou autres

Par cette action, en continuité avec le travail engagé lors de la précédente CETD, le PNR LAT est particulièrement soucieux d'apporter ses connaissances et son expertise sur l'encadrement des pratiques touristiques et le développement de projets touristiques respectueux, en prévenant la surfréquentation, le dérangement d'espèces, la cohabitation des usages, la dégradation de chemins...

6.2 Maintenir une bonne communication et un engagement entre la population locale, les entreprises, les visiteurs et l'autorité de l'espace protégé.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. document joint « BILAN_action2_forum ».

Cf. 5.1 du présent document → Refonte du site Internet du PNR LAT / Réseaux sociaux.

Cf. 5.3 du présent document → Ambassadeurs du Parc.

Cf. 6.1 du présent document → Marque VPNR / Démarche de projet et gouvernance pour les actions du PNR LAT.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Cette action comprend à la fois la mise en place d'une newsletter semestrielle destinée aux prestataires, une plaquette de présentation du PNR et de ses missions pour les professionnels du tourisme, et la révision des outils existants destinés aux visiteurs.

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques

Ce temps d'information et d'échange sera allongé à une journée complète et réunira les professionnels et les acteurs institutionnels du tourisme.

Développer l'offre marque Valeurs Parc naturel régional du PNR et donc le nombre de bénéficiaires engagés à respecter le référentiel qui favorise la connaissance et respect des acteurs locaux, l'implication dans la vie locale, les relations avec voisinage, la solidarité envers le territoire et ses acteurs...

6.3 Encourager et développer une activité de partenariat appropriée avec et entre les parties prenantes. Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Dès sa création, conscients des compétences de certaines structures déjà en place et soucieux du bon usage des dépenses publiques, les élus du PNR LAT ont souhaité une équipe technique réduite afin d'activer et valoriser au maximum les partenariats.

Ainsi, pour chaque action de sa CETD, le PNR a animé un comité de pilotage qui réunit les principaux partenaires et parties prenantes afin notamment de : s'accorder sur les objectifs de l'action - définir les conditions de mise en œuvre – se répartir les rôles et mutualiser les moyens techniques/financiers - assurer le suivi de la conception à l'évaluation. Ces partenariats sont traduits dans des conventions ou contrat d'engagements entre le PNR et son ou ses partenaires privés et/ou publics.

Pour sa mission « Tourisme », en sus de ces partenariats formels, le PNR entretient avec conviction des partenariats informels indispensables à l'efficacité de son action sur ce grand territoire de 141 communes historiques.

Plus qu'une méthode de travail, ce mode de « faire ensemble » est pour le PNR une vraie « philosophie ». Enrichissant le projet par les échanges, il permet par ailleurs de garantir son appropriation et donc de lui offrir les conditions nécessaires à sa réussite, animation et pérennité.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser / Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique "nature et slow tourisme"

Ces deux actions contribueront à révéler les activités et les offres disponibles sur le territoire pour découvrir les patrimoines naturel et culturel du territoire. Les idées séjours et/ou produits touristiques originaux viendront inspirer et accompagner les visiteurs dans leur découverte du PNR LAT. Ce travail de création de produits et idées séjours contribueront à la mise en place de nouveaux partenariats entre entreprises touristiques et acteurs institutionnels.

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques

Ce temps d'information et d'échange comprendra une demi-journée entièrement consacrée aux échanges entre participants. Ce déroulement favorisera la mise en place de partenariats entre acteurs du territoire, au gré des opportunités de collaboration émanant des discussions.

D7 Renforcer la prospérité dans la communauté locale

7.1 Promouvoir la fourniture et l'identité des produits et services locaux ainsi que leur achat et utilisation par les visiteurs et les entreprises du tourisme.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Marque VPNR

Dans le cahier des charges de la marque, les entreprises sont tenues de valoriser les produits et services locaux dans leur offre de prestations et boutique. Lors de l'audit, si le PNR LAT constate que cela n'est pas fait ou partiellement, il propose à l'entreprise une liste de prestataires et producteurs locaux. Puis, il fixe avec elle un contrat et calendrier visant à améliorer le rôle solidaire de l'entreprise vis-à-vis du tissu économique local.

Par ailleurs, le PNR travaille actuellement au développement de la marque VPNR sur certains produits locaux.

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque ».

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Développer l'offre marque Valeurs Parc naturel régional du PNR et donc le nombre de bénéficiaires engagés à valoriser les produits et services locaux dans leur offre de prestations et boutique.

Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser / Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique "nature et slow tourisme"

Ces deux actions visent à la création de produits et idées séjours à partir des offres de tourisme de nature et de slow tourisme du territoire. Le PNR sera vigilant à distinguer les prestations qualifiées, et à les valoriser prioritairement dans la création des produits et idées-séjours.

7.2 Soutenir la viabilité économique et les performances des entreprises locales de tourisme et la création d'emploi local dans le tourisme.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Forum des acteurs

Dans un 1^{er} temps, un des objectifs de chaque Forum est de sensibiliser et informer les acteurs du tourisme à de nouveaux enjeux touristiques ou de territoire. Dans un 2^{ème} temps, il leur est proposé de contribuer à formuler leurs besoins et de possibles réponses. Cette « spécialisation » de chaque Forum permet de faire de ces séances un lieu d'échanges prospectifs qui leur est utile pour adapter leur offre et/ou mode de fonctionnement à ces enjeux, souvent incontournables. Exemple : qualification, changement climatique...

Cf. document joint « BILAN_action2_forum ».

Marque VPNR

Cette démarche doit être l'occasion pour l'entreprise bénéficiaire de progresser dans ses pratiques en interne et en externe. Pour ce faire, le PNR LAT réalise un audit, écoute ses attentes et projets, prend en compte ses contraintes et conçoit avec elle un plan de progression sur 5 ans. Il organise et lui propose également régulièrement des formations qualifiantes. Cette qualification accrue est un facteur essentiel de durabilité.

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque ».

Avis PNR LAT pour dossiers demandes de subventions Pays Chinonais et Leader

Pour toute subvention transitant par ses services et sollicitée par un acteur touristique public ou privé, la Région Centre-Val de Loire demande au PNR son avis motivé. Cet avis est encadré par le cahier des charges de la Région dans lequel figure les items suivants : respect de l'environnement, et les performances, viabilité économique et création d'emploi(s).

Assistance PNR LAT aux porteurs de projet

Le PNR apporte son expertise technique aux porteurs de projet qui le sollicitent ou les oriente vers le partenaire le plus à même de l'aider. Pour des projets touristiques privés ou publics en lien direct avec ses thématiques et mission, il peut également réaliser l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Développer l'offre marque Valeurs Parc naturel régional du PNR et donc le nombre d'entreprises bénéficiant d'un accompagnement personnalisé du Parc dans l'amélioration de leur qualification, gage de durabilité.

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques

Ce temps d'information et d'échange vise à favoriser la résilience des acteurs touristiques du territoire aux enjeux du tourisme durable.

Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser / Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique "nature et slow tourisme"

Ces deux actions visent à la création de produits et idées séjours à partir des offres de tourisme de nature et de slow tourisme du territoire. Le PNR sera vigilant à distinguer les prestations qualifiées, et à les valoriser prioritairement dans la création des produits et idées-séjours.

D8 Offrir des formations et le développement des capacités

8.1 Offrir une formation pertinente pour le personnel de l'autorité de l'espace protégé dans le développement et la gestion du tourisme durable.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Le personnel du PNR LAT n'a pas suivi de formation spécifiquement intitulée « Tourisme durable », mais il est invité au Forum permanent des acteurs. Toutefois, chaque année, les agents du service « Tourisme et médiation des patrimoines » suivent une formation de 3 jours, spécialement organisée pour eux, sur des thématiques directement liées à la mise en œuvre des principes du tourisme durable.

Exemples :

- **Formation « Interprétation »** → Méthodologie pour répondre aux problématiques suivantes : Comment rendre acteur le visiteur de sa découverte ? Que lui révéler pour le mettre en réflexion et encourager un changement de comportement ?



EUROPARC
F E D E R A T I O N

- **Formation « Médiation des patrimoines »** → Méthodologie pour répondre aux problématiques suivantes : Quelles valeurs communes de médiation et d'accueil des publics au sein du service ? Comment s'adapter à ces publics dans leur diversité ? Quels méthode et projets expérimenter pour développer plus de transversalité afin d'ouvrir le champ des possibles des actions ?
- **Formation « Marque VPNR »** (pour tous les agents et élus concernés du PNR) → Objectifs répondre aux questions suivantes : Quelles traductions pour les valeurs de la marque ? Quels produits ou prestations à prioriser en LAT pour l'attribution de la marque ? Comment apporter une réelle plus-value à l'entreprise bénéficiaire : audit, promotion (...) ?

8.2 Offrir et encourager la formation et le développement des capacités pertinents pour les entreprises du tourisme et autres parties prenantes dans le tourisme durable.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 5.3 du présent document → Formations initiale et optionnelles des Ambassadeurs du Parc.

Cf. 7.2 du présent document → Formations proposées aux bénéficiaires de la marque VPNR.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Former les prestataires touristiques aux bonnes pratiques en tourisme durable

Cette action comprend la poursuite des formations des entreprises bénéficiaires de la marque et des Ambassadeurs aux pratiques de tourisme durable, la création et animation d'un module de sensibilisation au tourisme durable pour tous les professionnels intéressés, une formation spécifique au double label PNR/UNESCO et des éducteurs « tourisme durable ».

Faire du Forum annuel le temps fort du territoire pour informer et partager les bonnes pratiques.

Cette action favorisera la connaissance des enjeux du tourisme durable et l'identification de solutions concrètes applicables.

Informier et sensibiliser les prestataires et les décideurs aux impacts des activités motorisées, aériennes, nautiques ou autres

Cette action vise à sensibiliser à la fois les collectivités et les prestataires d'activités touristiques aux impacts potentiels des activités touristiques et influencer favorablement le développement des projets touristiques sur le territoire.

D9 Suivi des performances et des impacts du tourisme

9.1 Suivi des visiteurs : nombres, profils, dépenses et niveaux de satisfaction.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Le PNR a mené des diagnostics touristiques de son territoire, en 2012 et en 2018. Ces études ont permis de documenter les clientèles présentes sur le territoire, caractériser les offres touristiques... et d'en déduire les forces, faiblesses, atouts et menaces.

Le PNR est néanmoins confronté à une certaine complexité dans la collecte des données touristiques.

En effet, son territoire couvre plusieurs EPCI, sur deux départements et deux régions. Les méthodes et outils d'observation touristique existants ne sont donc pas identiques, et ne permettent pas d'extraire simplement et automatiquement les informations uniquement associées au périmètre de l'espace protégé.

FICHE ACTION 5 – Mettre en place un tableau de bord de l'économie touristique à l'échelle du PNR LAT

Cette action visait à doter le PNR d'un tableau de bord adapté à son périmètre. Un travail avec les partenaires a permis de convenir des données nécessaires, à recueillir annuellement. Ce travail a été réalisé jusqu'en 2017, où l'observatoire de l'économie et des territoires de Touraine a fermé. Le bilan de cette action a démontré que les données recueillies n'étaient pas utilisées par les partenaires publics comme privés, et qu'elles n'étaient finalement pas utiles à l'action du PNR.

Considérant le temps consacré à la collecte et au traitement de ces données et aux moyens limités du PNR, il a donc été convenu de cesser cet observatoire à l'échelle du Parc.

Les bilans touristiques des partenaires continueront d'être analysés par le PNR LAT, et les indicateurs clés nécessaires à la bonne mise en œuvre des actions ont été intégrées dans le plan d'actions. Ils feront donc l'objet d'un suivi spécifique.

De plus, un bilan aux 5 ans sera envisagé, dans le cadre du renouvellement de la CETD.

9.2 Suivi des entreprises du tourisme - performances et besoins.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 2.3 du présent document → Assistance à maîtrise d'ouvrage du PNR LAT.

Cf. 7.2 du présent document → Forum des acteurs.

Cf. 7.2 du présent document → Marque VPNR.

« Carnet de découvertes »

Chaque année, plus de 130 sorties sur près 300 dates sont proposées dans cette édition. Pour assurer un suivi des entreprises, chaque sortie est préalablement auditée par un agent du PNR puis contrôlée régulièrement par ce dernier et des Ambassadeurs qui vérifient le respect par le prestataire des exigences obligatoires de la démarche qualité. Ces audits et contrôles donnent lieu, chaque année, à un rapport dans lequel sont identifiées les plus-values de la prestation et les marges de progression souhaitables. Depuis 2017, 14 de ces structures bénéficient de la marque « Valeurs Parc naturel régional ». Par ailleurs, lors de chaque sortie, l'animateur remplit avec les participants une fiche bilan. Les données récoltées sont ensuite saisies dans un extranet pour réaliser un bilan détaillé de son activité. Les bilans de tous sont compilés pour permettre de définir les ajustements à apporter, les nouveautés attendues des publics et de planifier au mieux les prestations proposées l'année suivante.

Cf. document joint « BILAN_action8_communiquer_capital_nature ».

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Recenser l'offre de tourisme de nature et slow tourisme du territoire et la diffuser / Créer des idées séjours et des produits touristiques originaux pour chacune des clientèles cibles sur la thématique "nature et slow tourisme"

Ces deux actions contribueront à révéler et caractériser les activités et les offres des entreprises du tourisme, relatives au tourisme de nature et slow tourisme. Une actualisation est prévue aux deux ans. Cela permettra d'effectuer un certain suivi des offres et de leurs caractéristiques.

Développer l'offre marque Valeurs Parc naturel régional du PNR

Cette action repose sur un accompagnement personnalisé de l'entreprise touristique par le PNR : audit, plan de progression... Cette collaboration privilégiée est l'occasion d'analyser la performance de l'entreprise et d'échanger sur les besoins.

9.3 Suivi des impacts du tourisme – sur l'environnement, l'économie et la communauté.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. 9.1 du présent document → Suivi des visiteurs.

9.4 Suivi de l'avancement dans la mise en œuvre du plan d'actions.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Cf. B.1 du présent document → Forum des acteurs.

Comité de suivi

Le suivi de l'avancement et de la mise en œuvre du plan d'actions est assuré par les membres du Comité de suivi et d'évaluation. Compte tenu du nombre d'actions à réaliser dans le cadre de la CETD et de leur agenda très contraint, les membres ont souhaité modifier les modalités des réunions initialement prévues. En effet, également membres de la commission « Tourisme et loisirs », ils assistent à 2 réunions annuelles consacrées aux points suivants : bilan détaillé de l'action du PNR, actions à venir et propositions de sujets à explorer. Par ailleurs, les informations/documents concernant chaque action CETD sont accessibles sur l'extranet qui lui est consacré. Aussi, pour plus d'opérationnalité, les membres ont proposé de créer des groupes de travail par action et d'y assister en fonction des thématiques traitées et des partenariats envisagés.

En 2018, le comité de suivi et d'évaluation s'est de nouveau réuni afin de : dresser le bilan de la CETD 2014-2018 et concevoir le nouveau projet de CETD 2019-2023. A cette occasion, force fut de constater que les partenaires étaient en demande d'une information plus poussée sur la CETD et les objectifs poursuivis par le PNR à travers cette démarche.

Cf. document joint « BILAN_action1_comité_suivi ».

Cf. document-joint « liste_membres_comite_suivi ».

Cf. extranet CETD → Comité de suivi : http://www.parc-loire-anjou-touraine.fr/fr/extranet/copy2_of_echange-documentaire

Le nouveau plan d'actions prévoit de maintenir le Comité de suivi établi lors de la précédente candidature à la CETD.

Concernant le suivi de l'avancement dans la mise en œuvre du plan d'actions 2019-2023 :

Cf. C33 et C34 → Suivi des résultats

D10 Communication sur les actions et engagement par rapport à la Charte

10.1 Communiquer sur les actions et les résultats du tourisme durable auprès des parties prenantes locales et plus largement au niveau local, régional et national.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Niveaux local et régional

Le PNR LAT communique sur les actions et les résultats de sa CETD dans le rapport d'activités adressé aux partenaires publics/privés et lors des réunions de la commission « Tourisme et loisirs », du Comité de suivi et du Forum.

Niveau national

Le PNR échange sur ses actions CETD et leurs résultats dans le rapport d'activités adressés au PNR et lors de réunions ou séminaires organisés par la Fédération des PNR.

Niveau international

Suite à des échanges avec le Parc naturel régional Jura vaudois à l'occasion de la préparation de la « Conférence EUROPARC 2016 : Les Parcs, c'est nous ! », le PNR LAT et son cousin Suisse ont décidé d'un partenariat afin d'accompagner Jura vaudois dans la mise en place d'un réseau d'Ambassadeurs sur son territoire et d'enrichir la réflexion de Loire-Anjou-Touraine sur les évolutions possibles de son réseau existant. Ainsi, le 21 novembre 2017, le PNR LAT a rendu visite au PNR Jura vaudois pour présenter son original concept d'Ambassadeurs.

De plus, en 2018, l'atelier « Le paysage en 2070 » de la formation initiale Ambassadeurs a été transféré auprès des personnels techniques et partenaires associatifs des PNR de Normandie-Maine et du Golfe du Morbihan. Il a également été présenté à des agents de l'ADEME et d'Ouranos, un consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation au changement climatique de Montréal. Enfin, dans l'optique d'interroger, de consolider et de transférer plus largement cette pratique, le PNR a contribué à l'écriture d'un article scientifique en collaboration avec une chercheuse en sciences de l'éducation. Il a été présenté au symposium dédié à l'éducation relative à l'environnement auprès des adultes, le 14 juin 2018, à la Faculté d'éducation de l'Université de Sherbrooke du Québec. Il fera l'objet d'une parution en 2019.

Cf. document joint « BILAN_action4_greeters ».

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Cette action comprend différentes mesures renforçant l'information des acteurs au niveau local à régional :

- La création et diffusion d'une plaquette de présentation du PNR LAT pour résumer simplement son identité et ses domaines d'intervention touristiques
- la mise en place d'une newsletter semestrielle destinée aux prestataires, visant à les informer de l'avancée des actions et à faire connaître l'actualité touristique clé à l'échelle du PNR.
- la tournée des OT et EPCI et la participation aux bourses d'échanges du territoire

10.2 Encourager et donner de la visibilité à l'obtention du diplôme de la Charte.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Pour les agents du PNR en charge de la CETD, le logo de cette dernière accompagne leur signature mél.

Le nouveau plan d'actions prévoit :

Disposer d'outils de communication ergonomiques et accessibles, promouvant le tourisme de nature et le slow tourisme

Le travail de révision des outils existants permettra de porter une attention particulière à la mise en avant de l'engagement du PNR envers la CETD : mention dans la description du PNR, insertion du logo, etc. La révision du site internet sera particulièrement visée par cette attention, avec une section dédiée à la présentation du plan d'actions à l'œuvre.

10.3 S'engager avec EUROPARC et dans le réseau de la Charte, en incluant la participation à des événements et activités liées à la Charte.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

Hormis la préparation d'une présentation du concept des Ambassadeurs pour la « Conférence EUROPARC 2016 : Les Parcs, c'est nous ! » et son partenariat avec le PNR Jura vaudois, le PNR LAT ne s'est pas investi dans le réseau Europarc. Faute de temps et n'étant pas candidat aux volets 2 et 3 de la CETD, le plus souvent sujets des réunions nationales de la section française d'Europarc, il a privilégié sa présence à des réunions ou séminaires nationaux lui permettant d'échanger directement sur des actions ou questions en lien avec son programme. Enfin, mis à part la méthodologie CETD et le soutien de Jacques DECUIGNIERES durant les 5 ans, le PNR reste vraiment dubitatif sur la plus-value attendue d'Europarc.

10.4 Entreprendre la démarche pour la demande de révision et pour le renouvellement de la Charte.

Activités clefs et résultats au cours des cinq dernières années.

Aviez-vous prévu des activités dans ce domaine que vous n'avez pas pu mener à bien ? (Donnez brièvement les raisons.)

Activités prévues dans le nouveau plan d'actions.

En 2018, le PNR LAT a officiellement lancé la démarche pour la demande de révision et pour le renouvellement de sa CETD auprès d'Europarc.

Pour préparer son dossier de réévaluation, il a réalisé des fiches bilan pour chaque action inscrite dans sa CETD. Ces fiches présentent précisément ce qui a été réalisé pour chaque action durant les 5 ans, la méthode mise en œuvre, les moyens humains/financiers alloués et sont toutes assorties des éléments de preuve justifiant leur réalisation. Pour compléter ces fiches, le PNR a réalisé un tableau présentant une synthèse en € des moyens humains/financiers engagés par le PNR LAT pour la CETD et rédigé une fiche bilan répondant aux préconisations d'Europarc pour les 5 ans passés.

Parallèlement, il a lancé un appel d'offre pour se faire assister dans la démarche pour sa demande de révision et renouvellement de sa CETD. C'est l'entreprise ATEMIA qui a été retenue. Cette dernière avait pour mission d'assister le PNR, le Comité de suivi et le Forum des acteurs dans les étapes suivantes :

- PHASE 1 : réalisation d'une analyse diagnostique détaillée et prospective « Tourisme » du territoire, de l'action du PNR et des acteurs potentiellement concernés par le développement du tourisme durable ;
- PHASE 2 : définition et hiérarchisation des enjeux « Tourisme » 2018-2035 sur ce territoire, en lien avec le champ d'action du PNR et en complémentarité des politiques menées ou à venir de ses partenaires ;
- PHASE 3 : proposition d'une stratégie et d'un programme d'actions respectant les critères de la CETD.



EUROPARC
F E D E R A T I O N

Cette approche sera probablement reconduite en 2023, dans l'optique du renouvellement de la Charte.

SECTION E – EXPÉRIENCE ET COMMENTAIRES FINAUX

EUROPARC et notre Charte européenne pour le tourisme durable dans les espaces protégés reposent sur le principe de coopération. Grâce au partage des connaissances et des expériences, nous bénéficions tous de l'apprentissage collectif, améliorons le niveau et augmentons les avantages pour tous. Nous voulons vraiment entendre parler des bonnes idées d'actions et de pratiques dont vous êtes fiers et à partager au sein de notre réseau international. Vous bénéficierez aussi de cette vaste bibliothèque d'expériences en retour.

E1 Exemples d'excellence et de bonnes pratiques.

Merci de nous fournir jusqu'à cinq exemples de bonnes pratiques de votre espace protégé en lien avec un des composants et sujets précédents, qui démontrent le mieux la façon dont vous travaillez pour atteindre l'excellence dans le développement du tourisme durable.

Ambassadeurs du Parc

Cf. document joint « BILAN_action4_greeters ».

Marque VPNR

Cf. document joint « BILAN_actions6et7_marque ».

Maîtrise des activités dans les espaces naturels

Cf. document joint « BILAN_action11_maîtrise_sport_loisirs_espaces_naturels ».

Paysages partagés

Cf. document joint : « BILAN_action13_paysages_partages ».

E2 Expérience de travail avec la Charte - Commentaires finaux

I. Quels ont été les principaux avantages de passer par le processus de la Charte ?

Avantage 1 : bénéficier d'une méthodologie ayant fait ses preuves pour :

- prendre du recul et de la hauteur en bénéficiant d'un regard extérieur et constructif : cabinet spécialisé tourisme et expert Europarc ;
- mettre en place une stratégie et un plan d'actions tourisme durable ;
- animer localement un réseau d'acteurs motivés et partager une vision commune pour le développement de nouvelles formes de tourisme.

Avantage 2 : avoir accru l'intérêt et le soutien techniques/financiers des partenaires locaux et régionaux

Avantage 3 : participer à sensibiliser les touristes à un nouveau mode de consommation touristique plus durable et leur permettre de l'expérimenter.

II. Ce processus vous a-t-il posé des problèmes particuliers ?

Ce processus demande que les partenaires aient une bonne connaissance des objectifs, principes et enjeux/thématiques du tourisme durable. Ces sujets sont souvent nouveaux pour eux et loin de leurs préoccupations. Il est donc nécessaire de les informer et de les concerter/faire participer régulièrement. Dans des emplois du temps de plus en plus contraints, il a été difficile de multiplier ces temps d'échanges. Suite à la loi NOTRe, les partenaires étaient eux-mêmes occupés à se réorganiser et à définir leur stratégie tourisme et autres.

E3 Tout autre commentaire ou suggestion pour le futur.

Le PNR LAT a passé un temps très important sur la rédaction des documents nécessaires à sa demande de révision et renouvellement de sa CETD. Les questions du présent document « Dossier de demande de réévaluation » sont parfois redondantes entre elles et avec les autres documents à remettre lors de cette étape.

Cette organisation est peut-être plus efficace pour Europarc dans le traitement du dossier mais est particulièrement chronophage et d'un intérêt très limité pour l'espace protégé qui le remplit. Cette étape en l'état ainsi que l'absence d'aide d'Europarc durant les 5 ans de la CETD, malgré une contribution financière de l'espace protégé, dissuadent un grand nombre de PNR de renouveler leur CETD. Ce sujet de redite entre les documents et donc de perte de temps et d'argent pour le PNR avait déjà été abordé par le PNR avec l'expert lors de la 1^{ère} candidature.

Signature :

Date : 13 février 2019



Merci d'envoyer la documentation complétée par courriel à l'adresse suivante :

info@european-charter.org

Pour de plus amples détails sur la Charte, voir également www.european-charter.org

Merci d'avoir pris le temps et fait l'effort de remplir ce rapport vraiment important. En cas de question ou si certains points nécessitent clarification, nous reprendrons contact avec vous. Entre temps, nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre candidature. Nous espérons que vous resterez engagés pour améliorer le niveau de qualité de votre destination durable à l'avenir !



EUROPARC
F E D E R A T I O N